

République tunisienne

Ministère du Tourisme

Projet Annuel De Performance 2022

“Mission Tourisme “

Table de matière

Chapitre premier : Présentation générale de la mission

1. Présentation de la stratégie de la mission

2. Présentation des programmes de la mission

3. Le budget et le cadre des dépenses à moyen terme de la mission

Deuxième Chapitre : Présentation des programmes de la mission

I. Programme du tourisme et de l'artisanat

1. présentation du programme et de sa stratégie

2. objectifs et indicateurs de performances du programme

3. cadre de dépenses à moyen terme du programme

II. Programme pilotage et appui

1. présentation du programme et de sa stratégie

2. objectifs et indicateurs de performances du programme

3. cadre de dépenses à moyen terme du programme

ANNEXES

FICHES INDICATEURS DE PERFORMANCES

FICHES OPERATEURS PUBLICS

CHAPITRE PREMIER

PRESENTTION GENERALE DE LA MISSION « TOURISME »

1. Présentation de la stratégie de la mission

La mission du tourisme vise à fournir un produit touristique de haute qualité qui répond aux besoins et aux aspirations du client d'une part, et améliorer la compétitivité du secteur du tourisme et de l'artisanat d'autre part, pour assurer une intégration plus importante dans le système économique. (stimulation des investissements, création de nouvelles opportunités d'emploi, autonomisation économique des femmes, renforcement de l'équilibre social et démographique entre les régions).

A- La stratégie de la mission dans le domaine du tourisme : La stratégie de la mission repose dans ce domaine sur :

- ❖ La promotion de l'investissement
- ❖ La diversification de l'offre touristique
- ❖ L'améliorer la qualité et la promotion du système de formation en métiers du tourisme
- ❖ La stimulation de la demande sur la destination tunisienne

B- La stratégie de la mission dans le domaine artisanal : La stratégie de la mission repose dans ce domaine sur :

- * La mise en œuvre du plan national du développement de l'artisanat: Les axes stratégiques de ce plan se répartissent comme suit :
 - ❖ Le développement du cadre institutionnel des structures intervenantes dans le secteur
 - ❖ L'amélioration de la qualité et le développement des compétences artisanales
 - ❖ Le développement de l'investissement et développement des entreprises artisanales
 - ❖ La promotion de la communication et du Marketing

* **La mise en œuvre du plan de développement de tapis et tissage:** Le plan national de développement de tapis et tissage repose durant la période 2021-2025 repose sur les axes stratégiques suivants :

- ❖ La formation et le développement des compétences
- ❖ La qualité des matières premières et l'approvisionnement des artisans et institutions artisanales
- ❖ La créativité et l'innovation
- ❖ La communication et le Marketing

Il est à noter que la stratégie sectorielle s'inscrit dans le cadre de dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies en général et dans les objectifs que l'Organisation mondiale du tourisme compte les atteindre (en 2030) et qui oblige les pays membres de s'engager à promouvoir le tourisme durable. (Ce nouveau concept de tourisme durable se traduit par un changement progressif dans la politique du tourisme, qui ne se limite pas à la perspective économique mais met également en évidence les aspects sociaux (sociaux, culturels, de bien-être et de droits des générations futures) et environnementaux (protection de l'environnement) en se basant particulièrement sur les activités touristiques, notamment :

✓ **Objectif 8.9 :** "« Cet objectif oblige les pays membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable, créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux."

✓ **Objectif 12-b :** "Mettre en évidence l'importance du tourisme pour créer des emplois et valoriser la culture et les produits locaux en garantissant des modes de consommation et de production durables".

✓ **Objectif 14.7 :** « Le tourisme est considéré comme l'un des outils permettant d'accroître les avantages économiques pour les pays en développement et insulaires grâce à la conservation et à l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines pour un développement durable".

– La mission vise prochainement, à travers ces objectifs, notamment à :

- ❖ Développer le tourisme alternatif dans la région sud-est de la Tunisie à Qasr Ghilan, Jabal Al-Daher et sur l'île de Djerba dans le cadre de la coopération tuniso-suisse.

❖ Mettre en œuvre le projet « VISIT TUNISIA » dans le cadre de la coopération avec les Etats-Unis d'Amérique à travers :

- ✓ L'amélioration de la compétitivité de la destination touristique tunisienne à travers la promotion de l'investissement privé et de l'innovation, ce qui permettra d'améliorer la qualité des services touristiques et de diversifier et améliorer l'attractivité de l'offre touristique tunisienne,
- ✓ Renforcer les capacités du secteur touristique dans le but d'améliorer les recettes et de créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les jeunes et en particulier les femmes dans les zones marginalisées,
- ✓ Améliorer et développer le tourisme durable dans notre pays à travers la mise en place d'un cadre institutionnel de partenariat entre le secteur public et privé,
- ✓ Permettre aux promoteurs de projets du tourisme alternatif d'améliorer et de développer l'offre et la qualité des services touristiques.

❖ Mettre en œuvre un programme d'appui à la diversification du tourisme et au développement des chaînes de valeur pour le secteurs de l'artisanat, et de la valorisation du patrimoine culturel « La Tunisie est notre destination » dans le cadre de la coopération avec l'Union Européenne,

❖ Poursuivre la mise en œuvre de l'étude stratégique pour le développement du tourisme tunisien pour valoriser le produit existant à travers la coordination avec les municipalités afin de revoir le plan d'aménagement des zones touristiques existantes pour y inclure les activités commerciales et résidentielles,

❖ Diversification de l'offre touristique en créant d'autres types de tourisme alternatif,

❖ Développement régional à travers la mise en place de cadres assurant la mise en place pour des stations touristiques dans les zones intérieures.

- ❖ Exploitation de tout le territoire à des fins touristiques lors de la préparation des plans d'aménagement (focaliser les zones touristiques dans l'espace forestier , agricole, urbain et désertique

❖ **Diagnostic du secteur :**

1-Activité touristique :

*** Impacts économiques, sociaux, culturels et environnementaux de l'activité touristique :**

- L'importance économique du secteur du tourisme est due au fait qu'il est une source de croissance économique globale et durable, car il est considéré comme :

- un stimulant à de nombreux autres secteurs car il favorise un développement global de nombreux secteurs et activités économiques qui lui sont liées, tels que le transport, l'agriculture, les industries manufacturières, la santé, l'énergie, les travaux publics , les institutions financières, le commerce, l'artisanat, l'assurances et autres.

- Le secteur contribue à de nombreuses variables économiques majeures car il est une source importante de revenus (soutien de la balance des paiements) en général et une source de ressources en devises en particulier (l'activité touristique contribue à environ 14 % du PIB (soit environ 16 milliards de dinars en 2019), ce qui contribue à couvrir le déficit de la balance commerciale à raison de 21%, et ce secteur procure d'importants revenus en devises, estimés à environ 6 milliards de dinars au cours de l'année 2019).
- Un facteur influant pour stimuler l'investissement et créer de nouvelles opportunités d'emploi,(ce secteur fournit environ 400 000 emplois directs et indirects ,soit environ 12% de la main-d'œuvre du pays).

-le secteur touristique contribue au développement des relations économiques internationales.

- L'activité touristique est un moyen social pour le développement de la culture entre les peuples.

- L'activité touristique contribue à la consolidation des valeurs culturelles à travers la valorisation du patrimoine civilisationnel et culturel matériel et immatériel,

- – Un facteur de sensibilisation pour l'exploitation rationnelle de l'environnement.

✳ **Problèmes soulevés au niveau de l'activité touristique :**

Malgré le développement significatif de l'activité touristique à travers les différentes politiques économiques qui ont été adoptées, cela ne peut pas masquer certaines difficultés soulevées, notamment à travers les événements exceptionnels qu'a connus la Tunisie lors de sa transition démocratique après le 11 janvier 2011, et récemment la crise sanitaire due à la propagation de l'épidémie du coronas virus. En effet le secteur du tourisme a été classé comme l'un des secteurs les plus touchés par l'épidémie. ceci qui est statistiquement confirmé par l'Organisation mondiale du tourisme, dont il a été enregistré :

- ✓ Diminution de l'activité touristique mondiale à peu près de 80% en 2020.
- ✓ Une forte baisse de toutes sortes d'activité de transport (terrestres, maritimes et aériens).
- ✓ Sur le plan national, cette pandémie a eu un grand impact sur le tourisme tunisien, et toutes les activités connexes telles que l'hôtellerie, la restauration, les agences de voyages et le transport terrestre et maritime, dont une baisse considérable a été enregistrée dans divers indicateurs touristiques (arrivées frontalières (78) , les nuitées passées (80 %) et les revenus du tourisme (64 %).

De ce fait, l'industrie du tourisme en Tunisie reste en général en deçà des attentes, car le degrés d'attraction de la destination tunisienne ne dépasse pas 0,53% du nombre total de touristes dans le monde, et cette activité ne fournit que 0,2% du total du revenu touristique au niveau mondial.

✧ **Les principaux facteurs structurels qui entravent le développement du secteur sont les suivants :**

1. Faible diversification des produits et des marchés,
2. Budget alloué pour la promotion du tourisme est limité;
3. Faible rentabilité et compétitivité de certaines unités hôtelières et la détérioration de sa situation financière ont eu un impact négatif sur la qualité de l'offre.
4. L'activité de loisir et d'animation touristique à l'intérieur et à l'extérieur des unités hôtelières est limitée ;

Le tourisme en Tunisie est également confronté à d'autres défis qui peuvent constituer un obstacle à son développement, dont le plus important est la stabilité politique, et la sécurité, ainsi que la pollution et la préservation de l'environnement.

✧ **Présentation de l'activité touristique par genre:**

L'activité touristique offre aux femmes, par rapport aux autres activités économiques, de nombreuses opportunités pour les intégrer dans le marché du travail, créer des institutions et occuper des postes de direction. Cependant, cette activité souffre du problème de « la faible présentabilité de femmes dans les postes de leader ou de direction ». De ce fait ,les statistiques montrent que les hommes sont plus représentatifs que les femmes dans les postes de direction ,d'administration et des cadres moyens (9,7 % d'hommes contre 8,5 % de femmes) et dans la catégorie professionnelle (23 % d'hommes contre 17,7 % de femmes). En revanche, nous constatons que les femmes sont relativement plus représentées dans la catégorie des ouvrières non qualifiées (16,4 % de femmes contre 12,7 % d'hommes).

Comme c'est connu, la crise sanitaire qu'a vécu la Tunisie et tous les pays du monde a particulièrement touché la situation des femmes travaillantes du secteur informel.

2- L'activité artisanale :

L'activité artisanale représente :

✓ Un affluent économique important, contribuant à environ 4% du produit intérieur brut et 2% du total des exportations tunisiennes. Il présente un potentiel d'employabilité et de développement important (il emploie plus de 350 mille artisans répartis sur 76 activités. Le taux d'investissement dans ce domaine a été estimé à 6 000 projets par an, d'une valeur moyenne de 18 millions de dinars).

✓ Renforcer l'équilibre social et démographique : stabiliser la population dans leurs zones et réduire le phénomène de migration interne tout en restant actif dans les foyers, en particulier pour les femmes, qui représentent un élément actif dans ce domaine.

Malgré l'importance économique de ce secteur, la réalité de l'activité artisanale se caractérise par des obstacles sévères tels que :

1. Le manque de la main d'œuvre et la réticence des jeunes à s'engager dans cette activité;
2. Faiblesse du tissu institutionnel, notamment en ce qui concerne l'activité de tapis et de tissage manuel, qui est dominée par de petites unités de production non structurées,
3. Faible revenu de l'artisan résultant d'une faible productivité, d'une faible qualité de produits en raison de la difficulté d'approvisionnement en matières premières et du faible professionnalisme de l'artisan.
4. Faible demande pour le produit artisanal en raison de l'absence d'innovation, et de la concurrence des produits contrefaites au produit d'origine tunisien.
5. Faible valorisation du produit traditionnel et absence de mécanismes et formules de financement pour faciliter l'acquisition des produits traditionnels en général et de tapis et tissages en particulier sur le marché local.
6. La faible promotion du produit traditionnel et l'absence de mécanismes et de formules de financement pour faciliter l'acquisition des produits traditionnels en général et des tapis et de l'artisanat en particulier sur le marché local,
7. Le monopole des matières premières par un certain nombre d'entreprises,

8. Le monopole d'un grand nombre de commerçants la plupart des délégations touristiques entrants.

Diagnostic de « l'activité artisanale » par genre :

- L'activité artisanale est un moteur important pour l'investissement, le développement et l'autonomisation économique des femmes (environ 80% des artisans en Tunisie sont des femmes, notant que ce pourcentage est d'environ 95% dans certaines spécialisations .Pendant la période 2014-2018 ,le nombre d'artisans ayant obtenu des prêts de fonds de roulement s'élève à 14190 artisans, d'une valeur de 35,5 millions de dinars,ceci a contribué à la création de 17480 emplois, soit 81,8% du nombre total de projets, 77,2% de la valeur totale des prêts et 79,9% en termes de emplois créés dans le secteur...).

Bien qu'elle soit l'activité la plus dynamique et qu'elle emploie un pourcentage important de femmes, et qu'elle soit répartie de manière équilibrée sur toutes les régions du pays, elle est encore largement non structurée.

Se référant à la base de données de l'Office National de l'Artisanat pour l'année 2016, environ 159 000 artisans actifs sont inscrits au registre de l'artisanat (83% des inscrits sont des femmes), répartis entre 1 888 entreprises artisanales enregistrées, soit seulement 35% du total de ces établissements sont dirigés par une femme (ce qui équivaut à 666 établissements artisanaux agréés). Sur cette base, se pose la problématique suivante: « **faible taux de femmes créatrices d'une entreprise artisanale agréé, bien que la plupart des artisans enregistrés au registre de l'artisanat sont des femmes** »

Les priorités de l'activité touristique au regard des enjeux préalablement diagnostiqués sont les suivantes :

Priorités de l'activité touristique :

1. Renforcement du dispositif de sécurité dans les zones touristiques et au sein des unités hôtelières,
2. Amélioration de l'environnement touristique.

3. Enrichir et diversifier le produit touristique avec d'autres types d'activités touristiques telles que l'écotourisme, le tourisme culturel, le tourisme saharien et marin, le golf, le tourisme de conférence, la physiothérapie en eau de mer et le tourisme de santé.
4. Élaborer un plan d'action pour améliorer la qualité du produit touristique et les services fournis aux usagers.
5. Établir un partenariat public-privé efficace et dans le domaine de l'investissement pour assurer le développement durable du secteur.
6. Reprise du secteur, amélioration des revenus et réduction des taux de chômage.
7. Traiter le problème de l'endettement et améliorer la compétitivité des entreprises touristiques,



Les priorités de l'activité artisanale sont les suivantes :

1. Développer la compétitivité du secteur,
2. Encourager le financement et l'investissement privés,
3. Activer les structures d'appui au développement des exportations,
4. Développer la commercialisation du produit traditionnel sur le marché local.
5. Soutenir le rôle du secteur dans le développement régional et le préparer à contribuer à la mise en œuvre des projets proposés, en établissant une stratégie régionale pour le développement du produit artisanal.
6. Élaborer une stratégie et un plan de communication pour mettre en valeur les spécificités du secteur, développer une culture artisanale et faire appel aux médias nationaux et étrangers pour promouvoir le produit à l'étranger.
7. Trouver un terrain et un environnement appropriés pour l'artisan et l'institution artisanale pour l'aider à surmonter la situation actuelle et à reprendre la production et à améliorer la rentabilité.

2. Présentation des programmes de la mission :

Selon les axes stratégiques de la mission du tourisme, « développer la compétitivité du secteur » et «gouvernance de la mission et utilisation efficace de ses ressources », la mission cherche à travers son programme opérationnel « Tourisme et Artisanat » et programme « pilotage et appui » pour atteindre un certain nombre d'objectifs stratégiques sur le long terme.

En conséquence, et conformément à l'axe stratégique relatif à «l'activité touristique» qui repose principalement sur **le développement de la compétitivité de la destination tunisienne**, le plan d'action à mettre en œuvre repose principalement sur l'atteinte de (02) objectifs stratégiques à long terme, qui sont les suivants :

- **Objectif n°1** : « Améliorer la compétitivité de la destination tunisienne »
- **Objectif n°2** : « Renforcer la présence des femmes aux postes de direction »

L'atteinte de ces objectifs sera poursuivie à travers trois indicateurs stratégiques :

- ✓ **Indicateur stratégique n°1** : « La part de marché tunisien par rapport aux autres marchés touristiques du bassin méditerranéen ».
- ✓ **Indicateur Stratégique n°2** : « Évolution des recettes touristiques ».
- ✓ **Indicateur Stratégique n°3** : « Proportion de femmes occupant des postes de direction ».

Selon l'axe stratégique relatif à «l'activité artisanale» qui repose principalement sur le développement de la compétitivité du secteur, le plan d'action à suivre est basé sur l'atteinte de (02) objectifs stratégiques à long terme, qui sont les suivants :

- **Objectif n°1** : « Renforcer le rôle de l'activité artisanale dans le développement local et régional durable ».
- **Objectif n°2** : « Renforcer le nombre de femmes artisanes créatrices d'entreprises artisanales ».

En conséquence, et afin d'atteindre les objectifs souhaités, leur réalisation sera suivie à travers trois indicateurs stratégiques :

- ✓ **Indicateur Stratégique n°1** : « Évolution des postes d'emplois nouvellement créés par régions et par sexe »
- ✓ **Indicateur Stratégique n°2** : « Proportion d'artisans et artisanes dont leur revenu annuel dépasse 8000 dinars »
- ✓ **Indicateur Stratégique n°3** : « Proportion d'artisanes créatrices d'entreprises artisanales »

En outre un certain nombre d'objectifs stratégiques orientés vers **le pilotage et appui** et leurs indicateurs de mesure de performance :

- **Objectif n°1** : « Assurer le développement continu de l'efficacité de la mission. »

L'atteinte de cet objectif sera poursuivie à travers les indicateurs suivants :

- ✓ **Indicateur stratégique n°1** : « Le pourcentage annuel de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires »
- ✓ **Indicateur stratégique n°2** : « Pourcentage de visite du site officiel de la mission »
 - **Objectif n°2** : « gouvernance des ressources humaines toute en assurant une adéquation entre les compétences et les besoins de manière à garantir l'équité et l'égalité des chances »
- ✓ **Indicateur Stratégique n°1** : « L'écart entre les estimations et les réalisations de la masse salariale »
 - ✓ **Indicateur stratégique n°2** : « Pourcentage de réalisation du plan annuel de formation »
 - **Objectif n°3** : « Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gouvernance des ressources financières de la mission » :
 - ♣ **Indicateur Stratégique n°1** : « L'écart entre les prévisions et les réalisations budgétaires »
 - ♣ **Indicateur stratégique n°2** : « Coût de fonctionnement d'un agent »

3. Budget et cadre des dépenses de la mission à moyen terme :

A- Etat de l'évolution du budget de la mission :

Tableau numéro 1 :

Répartition du budget de la mission pour l'année 2022 selon les programmes et la nature des dépenses

Unité : mille dinars

programmes	Crédits de paiements	Dépenses de rémunération	Dépenses de fonctionnements	Dépenses d'interventions	Dépenses d'investissements	total	% du budget
	mission						% du budget de l'Etat
	2022	64868	17315	83394	423	166000	
	2021	68433	16811	74326	430	160000	
	Taux d'évolution (2021/2022)	-5,20	3,00	12,20	-1,63	3,75	
	Tx par rapport au budget de l'Etat	39,08	10,43	50,24	0,25		
	programmes						% du budget de la mission
P1 :tourisme et artisanat	2022	62700	16355	83188	245	881624	97,88
	2021	66133	16011	56123	230	138497	
	Taux d'évolution (2021/2022)	-5,19	2,02	16,15	6,52	17,29	
P9 :pilotage et appui	2022	2168	960	206	178	3512	2,12
	2021	2300	800	18203	200	21503	
	Taux	-5,74	20,00	-87,36	-11,00	-83,67	

	d'évolution (2021/2022)						
--	----------------------------	--	--	--	--	--	--

* sans recettes propres des EP

❖ Analyse globale des dépenses de la mission pour l'année 2022 :

Les dépenses de la mission du tourisme pour l'année 2022 s'est élevé à 166 million de dinars, contre 160 million de dinars en 2021, soit une augmentation de 3,75%, répartis comme suit :

✓ Dépenses de rémunération :

Les dépenses de rémunérations portées sur les ressources générales du budget de l'année 2022, pour la mission tourisme, ont été fixées à 64.868 MD, en engagement et ne paiement, contre 68.433 MD en 2021, avec une baisse de 3.565 MD, soit 5,21%.

✓ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la mission pour l'année 2022 ont été fixées à raison de 17.865 MD en engagement et en paiement, contre 16.811 MD en 2021, avec une augmentation de 0,504 MD, soit 3%.

✓ Dépenses d'interventions

Les dépenses d'interventions de la mission tourisme pour l'année 2022 ont été fixées à 83.394 MD, en engagement et en paiement, contre 74.326 MD en engagement et en paiement en 2021, soit une augmentation de 9 068 MD, soit 12,20%.

✓ Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de la mission tourisme pour l'année 2022 ont été fixées à 4.230 MD en engagement et en paiement, contre 0,430 MD en engagement et en paiement pour l'année 2021, qui sont destinés principalement au financement de nouveaux projets.

B/REPARTITION DU BUDGET DE LA MISSION SELON LES PROGRAMMES ET ACTIVITES :

Tableau n 2

Répartition du budget de la mission pour l'année 2022 selon les programmes et activités

(crédits d'engagement)

Unité :milles dinars

libellés	LF 2021	Prévisions 2022	Taux d'évolution <u>2021/2022</u>
programme 1 : tourisme et artisanat			
-activité 1 :pilotage	-	18000	-
-activité 2 :appui au secteur du tourisme	102934	97895	5,35
-activité 3 :enseignement supérieur	3110	3038	2,37
-activité 4 :formation en métiers du tourisme	17305	16010	8,09
-activité 5 :appui au secteur de l'artisanat	21320	20900	2,00
-activité 6 :recherche et rénovation ,et création en tapis et tissage	759	654	16,05
Programme 9 :pilotage et appui			
-activité 1 :pilotage	353	336	5,05
-activité 2 :appui	3159	21167	-85,08
total	<u>166000</u>	<u>160000</u>	<u>3,75</u>

Tableau n 3

Répartition du budget de la mission selon les programmes et activité

(crédits de paiement)

Unité :milles dinars

libellés	LF 2021	Prévisions	Taux d'évolution
----------	---------	------------	------------------

		2022	<u>2021/2022</u>
programme 1 : tourisme et artisanat			
-activité 1 :pilotage	-	18000	-
-activité 2 :appui au secteur du tourisme	102934	97895	5,35
-activité 3 :enseignement supérieur	3110	3038	2,37
-activité 4 :formation en métiers du tourisme	17305	16010	8,09
-activité 5 :appui au secteur de l'artisanat	21320	20900	2,00
-activité 6 :recherche et rennovation,et création en tapis et tissage	759	654	16,05
Programme 9 :pilotage et appui			
-activité 1 :pilotage	353	336	5,05
-activité 2 :appui	3159	21167	-85,08
total	<u>166000</u>	<u>160000</u>	<u>3,75</u>

C/CADRES DE DEPENSES A MOYEN TERME (2022-2024)

Tableau no 4

Cadre de dépenses à moyen terme(20242-2024)

Répartition selon la nature de dépenses

(crédits de paiement)

Unité :milles dinars

libellés	Réalisations 2020	LF 2020	Prévisions		
libellés	Réalisations 2020	LF 2020	2022	2023	2024
Dépenses de rémunération	63413	68433	64868	77380	81260

Dépenses de fonctionnement	11538	16811	17315	19668	20662
Dépenses d'intervention	81692	74326	83394	132636	139279
Dépenses d'investissement	208	430	423	812	863
Total (sans recettes propres des EP)	156851	160000	166000	230496	242065
Total (y compris recettes propres des EP)	157601	160850	166870	231366	242935

Tableau n5

Cadre de dépenses à moyen terme(2022-224)

Répartition selon les programmes

(crédits de paiement)

Unité :milles dinars

libellés	Réalisations 2020	LF 2020	Prévisions		
libellés	Réalisations 2020	LF 2020	2022	2023	2024
Programme tourisme et artisanat	150569	138497	162488	220793	229592
Programme pilotage et appui	6282	21503	3512	9703	12473
Total (sans recettes propres des EP)	156851	160000	166000	230496	242065

DEUXIEME PARTIE

PRESENTATION DES PROGRAMMES DE LA MISSION

Programme 1 : Tourisme et Artisanat

Chef Programme : Ghazi Ben Salah, Directeur Général de la Gouvernance

Date de prise de fonction : Décision du Ministre du Tourisme du 04 décembre 2020

1. Présentation et stratégie du programme

1.1 Présentation du programme

Ce programme comprend toutes les activités liées à l'augmentation de la rentabilité du secteur et au développement de la compétitivité des unités touristiques et de produit artisanal, conformément à la stratégie de développement du secteur, qui vise à améliorer l'image de la Tunisie en tant que destination touristique distincte sur les rives de la Méditerranée, améliorer le positionnement concurrentiel des produits artisanaux pour parvenir à une plus grande intégration dans l'économie nationale.

2.1 Stratégie du programme dans le domaine du tourisme :

La stratégie du programme au cours des prochaines années repose sur l'adoption d'une stratégie intégrée pour le développement durable du secteur du tourisme, qui prend en compte les caractéristiques propres de la Tunisie et assure la pérennité du modèle de croissance à long terme afin de poursuivre le développement du secteur et de renforcer sa position dans l'économie nationale.

Les objectifs stratégiques du secteur ont été fixés selon une méthodologie qui repose sur l'adoption d'un scénario le plus réaliste, qui prévoit un délai de 3 ans (2021 / 2022 / 2023) pour rétablir les résultats de 2019. Selon l'axe stratégique relatif à l'activité touristique, le plan d'action approuvé, repose principalement sur l'atteinte de deux (02) objectifs stratégiques à long terme, qui sont « **l'amélioration de la compétitivité du secteur touristique** » et « **le renforcement de la présence des femmes dans les postes des décisions** ». La réalisation de ces objectifs sera suivie à travers trois indicateurs stratégiques.

Le programme vise à mettre en œuvre le plan d'action suivant pour atteindre les objectifs stratégiques, et faire face aux répercussions de la pandémie de Corona sur le secteur du tourisme, sachant que la mise en œuvre de ce plan est confiée à **l'Office National du Tourisme Tunisien** et à **l'Agence de Formation des Métiers du Tourisme** dans le cadre des contrats d'objectifs. Ainsi, la stratégie du programme dans le domaine de l'activité touristique repose sur les grands axes suivants :

1. La diversification de l'offre touristique :

Stimuler les investissements dans le secteur touristique et les infrastructures à travers :

- ❖ Des mécanismes pour stimuler l'hébergement touristique alternatif pour le produit hôtelier et créer des pôles de tourisme alternatifs dans les destinations internes,
- ❖ Un partenariat efficace entre le secteur public et privé dans le domaine de l'investissement conjoint pour assurer la promotion du secteur au service du développement durable,

- ❖ Poursuivre la mise en œuvre de l'étude stratégique pour le développement du tourisme tunisien, visant notamment la promotion et la valorisation du produit existant à travers la coordination avec les municipalités afin de changer les modèles d'aménagement des zones touristiques existantes, et l'inclusion d'activités complémentaires à l'hôtelière, telle que l'activité commerciale ou résidentielle,
- ❖ Diversifier le produit et favoriser son renouvellement en créant des espaces touristiques non côtiers qui enrichi l'offre et contribue à réduire la saisonnalité du produit marin,
- ❖ Développement des régions pour assurer la concentration des stations touristiques dans les régions de l'intérieur
- ❖ Exploitation de tout le territoire à des fins touristiques dans la préparation des schémas directeurs d'urbanisme pour l'utilisation optimale des ressources naturelles et culturelles de toutes les régions et la concentrant dans les forêts, l'espace agricole, l'espace urbain et l'espace désertique.
- ❖ Accordant plus d'importance à la conception des zones touristiques pour créer une scène urbaine touristique pouvant représenter un élément d'attraction.
- ❖ Soutenir les activités maritimes dans les ports de plaisance.

2. Amélioration de la qualité et développement du système de formation :

A. L'amélioration de la qualité:

Le plan d'action du programme dans le domaine de la qualité s'articule autour des axes suivants :

- ❖ Poursuivre le programme de mise à niveau touristique,
- ❖ Mettre en œuvre des normes de qualité des différentes prestations et activités touristiques.

B. B Améliorer la qualité du système des études supérieures touristiques, de la formation aux métiers du tourisme, et développer les ressources humaines du secteur,

3. Valoriser l'image de la destination touristique tunisienne :

1.3 Développer la part de la destination tunisienne sur les marchés traditionnels non traditionnels :

Une nouvelle stratégie sera lancée qui prendra en compte les changements urgents, que ce soit au niveau de l'industrie du tourisme dans le monde ou au niveau du comportement des consommateurs en raison de l'émergence du virus corona, à travers :

- ❖ Développer un plan promotionnel pour surmonter les effets et les répercussions de la pandémie de Corona sur le secteur du tourisme qui est de plus en plus en phase avec les aspirations de tous les touristes et groupes cibles,
- ❖ Se concentrer de plus en plus sur les marchés avec des stocks importants,
- ❖ La diversification de l'offre touristique et l'amélioration des services rendus en diversifiant les modes d'hébergement et en se concentrant sur des produits touristiques à valeur ajoutée qui rompraient avec la saisonnalité du secteur et cibleraient les segments à forte capacité d'achat

2.3 Promotion du tourisme intérieur et du proximité :

➤ Pour le marché intérieur :

- Intensification des campagnes publicitaires sur le marché intérieur pour attirer davantage les touristes tunisiens
- Mettre en place un mécanisme de développement des ventes similaire à ce qui est utilisé sur les marchés européens.
- Exploitation des moyens de communication modernes et des médias sociaux

- Promotion du tourisme médical et du tourisme de congrès

➤ **Pour les marchés maghrébins :**

- Réalisation de campagnes publicitaires conjointes sur les marchés du Maghreb,
- Développer les efforts de commercialisation en mettant davantage en relation les professionnels du secteur en Tunisie et dans les pays du Maghreb.

3.1 Stratégie du programme dans le domaine du tourisme

Selon l'axe stratégique « Développement de l'artisanat » qui repose principalement sur le renforcement de la compétitivité du secteur, le plan d'action approuvé repose sur l'atteinte de (02) objectifs stratégiques à long terme, à savoir : Renforcer le rôle de l'artisanat dans le développement local et régional durable et Augmenter le nombre de femmes artisanes cheffes d'entreprises. En conséquence, et afin d'atteindre les objectifs souhaités, leur réalisation sera suivie à travers trois indicateurs stratégiques :

Indicateur Stratégique n°1 : Évolution des emplois par région et par genre

Indicateur Stratégique n°2 : Taux des artisans hommes et femmes dont le revenu annuel dépasse 8000 dinars

Indicateur Stratégique n°3 : Taux des femmes artisanes cheffes d'entreprises

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques prévus, le programme vise dans le à poursuivre la mise en œuvre des axes principaux suivants, qui sont inscrits dans le plan national de développement de l'artisanat (PNDA):

1. Développement des entreprises artisanales et promotion de l'investissement :

❖ **Mise à niveau des artisans et des entreprises artisanales à travers trois composantes :**

- **Mise à niveau des artisans** : Ce programme vise à permettre aux artisans travaillant dans l'économie informelle de s'intégrer dans l'économie formelle

- **Restructuration des entreprises artisanales** : Ce programme cible les artisans et les entreprises artisanales opérant dans l'économie formelle non structurée, et vise à permettre aux artisans et aux entreprises artisanales qui rencontrent des difficultés, notamment financières, de se restructurer afin d'être éligibles au programme de mise à niveau.
- **Programme de mise à niveau et de Renforcement de la Compétitivité** : Ce programme vise à réhabiliter les artisans et les entreprises artisanales opérant dans l'économie formelle et structurée en augmentant leur compétitivité

❖ Impulsion de l'investissement

- Stimuler l'initiative privée, notamment dans les spécialités prometteuses,
- Poursuivre l'amélioration du climat des affaires, notamment en intensifiant les programmes de développement des institutions, en modernisant leurs méthodes de travail et en développant les ressources humaines
- Améliorer les infrastructures
- Renforcer davantage les mécanismes d'information et de soutien et explorer les opportunités d'investissement,
- Établir un label d'excellence pour les artisans et les entreprises artisanales distinguées,
- Revoir et évaluer le concept d'espaces dédiés à la promotion du secteur (villages de l'artisanat, espaces commerciaux, espaces de production...)

❖ Promotion de la qualité :

- Finaliser l'attribution du label de qualité aux et en fixer un cahier des charges spécifique,
- Activer la loi relative aux appellations d'origine, aux indications géographiques et aux l'indication de provenance

- Créer un nouveau système de qualité pour les entreprises artisanales,
- Généraliser la simplification des procédures au niveau du contrôle technique lors de l'exportation
- Créer une plate-forme électronique de données ouvertes relatives aux maquettes et aux pièces musées pour le et la mettre à la disposition du consommateur à distance.
- Rédaction de nouvelles normes,
- Réalisation et concrétisation de nouveaux projets d'innovation et de développement,
- Développer des méthodes de contrôle de la production estampillés et des exportations contrôlées,
- Développement du commerce électronique.

❖ **Recherche et Innovation :**

Le soutien à la recherche et à l'innovation s'appuie sur :

- Accompagner les artisans et les aider à développer des méthodes de travail et à améliorer la qualité des matières premières,
- Développer les compétences et les savoir-faire dans le domaine du tissage
- Acquisition d'un brevet pour le développement de nouvelles technologies de production.
- Diversifier la production basée sur le patrimoine national tunisien en signant une convention avec le ministère de la Culture,
- Animer des ateliers pilotes d'expérimentation pour créer des pièces de grande taille, développer de nouveaux designs...

❖ **Promotion de la commercialisation des produits sur le plan national et étranger**

- Réaliser une étude concernant la mise en place d'une structure pour l'approvisionnement en matières premières et la commercialisation des produits du secteur dans le cadre d'un partenariat public-privé

- Proposer des dispositifs d'accompagnement à l'export
- Créer des bases d'écoute et de suivi de l'évolution des marchés et de la commercialisation du produit,
- Evaluer les circuits de commercialisation afin de les développer

❖ **Stratégie du programme (activité de l'Artisanat) & Approche Genre**

La politique de l'Office National de l'Artisanat (opérateur public majeur) pour l'approche genre et l'égalité des chances, vise à augmenter le pourcentage de femmes quant à la participation à l'activité économique et à contribuer « au passage d'un certain nombre de femmes actives du secteur informel au secteur formel » afin que leur travail devienne comptabilisé dans le PNB d'une part et de faire valoriser leur droit à la couverture sociale. Le plan d'action repose sur cinq grands axes d'intervention :

- 1) Autonomisation économique : accroître l'emploi des femmes dans les zones rurales en rapprochant les services de formation professionnelle et en diversifiant les spécialisations.
- 2) Accès aux ressources et aux moyens de production,
- 3) Faciliter le passage du secteur non organisé au secteur organisé,
- 4) Soutenir l'initiative économique et diffuser la culture de l'économie solidaire, l'accès aux marchés,
- 5) Produire des données et des statistiques, les classer selon le genre et l'environnement géographique et les adopter dans la préparation et l'évaluation des plans de développement.

2.1 Présentation de la cartographie du programme

Compte tenu de la spécificité de l'organisation des structures de la mission Tourisme, c'est-à-dire en l'absence des directions techniques, toutes les tâches à caractère technique ont été confiées à des établissements publics à caractère administratif et non administratif soumis aux tutelles. Ce programme a été divisé en deux sous-programmes (02) :

Sous-programme n°1 : Pilotage du secteur touristique

Sous-programme n° 2 : Pilotage du secteur de l'Artisanat.

2. Objectifs et indicateurs de performances du programme :

2.1 Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme

Objectif 1.1 : Amélioration de la compétitivité du secteur touristique

Présentation de l'objectif : A travers cet objectif le ministère du tourisme veille à répondre aux attentes des touristes et à leurs demandes des services touristiques et à optimiser les résultats escomptés du secteur sur le plan économique et sur le plan du développement durable.

Indicateur 1.1.1: la part de la destination touristique Tunisienne par rapport aux autres marchés touristiques du bassin méditerranéen : Cet indicateur permet de déterminer la part de la Tunisie en tant que destination touristique du bassin méditerranéen et ce, par rapport aux nombres des touristes arrivés aux destinations concurrentes en l'occurrence (Maroc, l'Egypte, la Jordanie et la Turquie).

Calcul de l'indicateur : Nombre des touristes en Tunisie par rapport aux nombres dans les pays concurrents.

Par rapport à l'objectif stratégique, cet indicateur permet d'évaluer l'étendue de la compétitivité de la destination touristique tunisienne et l'efficacité des mécanismes adoptés pour améliorer la qualité des services rendus.

Réalisations et prévisions de l'indicateur :

	Pays	Réalisations	Valeur	Prévisions		
Indicateur	Pays	Réalisations	Valeur	2022	2023	2024
1.1.1 La part de la	Tunisie	2,012	3,7	5,7	9,5	9,880

destination touristique tunisienne par rapport	Maroc	2,778	-	-	-	-
destination touristique tunisienne par rapport	Egypte	3,5	-	-	-	-
destination touristique tunisienne par rapport	Jordanie	≠	-	-	-	-
destination touristique tunisienne par rapport	Turquie	15,827	-	-	-	-

aux autres marchés touristiques du bassin méditerranéen

- Les prévisions ci-dessus sont tributaires de l'évolution de l'état sanitaire en relation avec le progrès du Covid-19, et la relance de l'activité aérienne internationale.
- Aux vues de la situation sanitaire mondiale et l'absence de visibilité pour le secteur touristique, on était dans l'impossibilité d'avoir certaines prévisions sur les pays concurrents.

Analyse de la performance de l'indicateur sur trois ans : Pour déterminer les prévisions sus-indiquées, on s'est basé sur un scénario réalisable selon lequel la relance du secteur est prévue sur trois ans afin de reprendre les performances de l'année de référence **2019**, et ce, en prévision de la reprise des marchés limitrophes à savoir le marché Algérien et Libyen ainsi que les marchés de l'Europe de l'Est et l'Europe centrale, les flux des Tunisiens résidents à l'étranger, outre que l'allègement des procédures d'entrée au territoire Tunisien. Ces prévisions dépendront directement des facteurs suivants :

- 1) La situation sanitaire à l'échelle nationale et internationale,
- 2) L'allègement des mesures et des restrictions imposées par les marchés émetteurs,
- 3) L'avancement du programme de vaccination contre le coronavirus en Tunisie et partout dans le monde.

Indicateur 2.1.1: Evolution des recettes touristiques : Cet indicateur permet de donner une idée sur l'évaluation des recettes en devises et de la part de celui dans les recettes totales en devises du pays.

Réalisations et prévisions de l'indicateur :

Indicateur	Réalisation	Valeur escomptée	Prévisions	Prévisions	Prévisions
MD	2020	2021	2022	2023	2024

2-1-1 Evolution des Recettes Touristiques	2,018.4	2,500	3,500	5,700	5,930
---	---------	-------	-------	-------	-------

Analyse de la performance de l'indicateur sur trois ans : Ces prévisions ont été déterminées sur la base de trois ans (2021/2022/2023) afin de regagner les performances de l'année de référence 2019 et ce, en prévision de la relance du secteur et la reprise de l'activité avec certains marchés importants pour la Tunisie à savoir les marchés limitrophes Algérien et Libyen, les marchés de l'Europe centrale et de l'Est, ainsi que les flux de Tunisiens résidents à l'Etranger. Ceci s'ajoute à l'allègement des procédures d'entrée au territoire Tunisien au vue de l'amélioration de la situation sanitaire.

Néanmoins ces prévisions resteront tributaires de certaines conditions en relation avec la situation sanitaire à l'échelle nationale et internationale et l'avancement du programme de vaccination ainsi que les mesures imposées par les marchés émetteurs.

Objectif 2.1 : Renforcer la présence des femmes au niveau des postes de direction

Présentation de l'objectif : A travers cet objectif, le ministère aura pour mission de valoriser la participation de la femme dans les postes de pilotage et dans la prise de décision au sein des établissements touristiques et ce, afin de surmonter les difficultés et freiner les obstacles qui peuvent nuire à la participation de la femme dans le domaine touristique. Le ministère mettra les outils et les procédures nécessaires afin de garantir l'équité entre l'homme et la femme et garantira l'égalité dans les promotions fonctionnelles tout en valorisant les compétences féminines par la formation et les programmes de gestion de compétences

Indicateur 1.2.1 : Pourcentage des femmes occupant des postes de direction :

Cet indicateur sera traité dès que les données statistiques actualisées seront disponibles.

Objectif 3.1 : Renforcer le rôle de l'Artisanat dans le développement local et régional durable :

Présentation de l'objectif : A travers cet objectif, la mission vise à renforcer le positionnement concurrentiel des produits, à mettre à niveau les entreprises artisanales, à développer la qualité du produit, à soutenir la recherche et l'innovation dans le secteur et développer les mécanismes de son intégration dans son environnement économique, social et culturel sur le plan régional, national et international.

Indicateur 1.3.1 : Évolution des créations d'emplois par régions et par genre : cet indicateur permet de suivre et d'évaluer les mécanismes d'appui et leur impact tant sur les hommes que sur les femmes, d'ajuster les instruments et les programmes visant à faire progresser l'investissement dans tous les gouvernorats et à développer la compétitivité du secteur et la consolidation de son rôle dans le développement local et régional durable.

Réalisations et estimations de l'indicateur

Indicateur 1.3.1: Évolution des créations d'emplois par région et par genre	Unité	Réalizations		L.F		Estimations					
		2020		2021		2022		2023		2024	
	Nbre	Femmes	Hommes	F	H	F	H	F	H	F	H
Nord-Est		500	997	550	110 0	50 0	997	613	1227	597	1194
Nord-Ouest		303	607	335	670	30 3	607	378	747	363	727
Le Centre		542	1084	600	120 0	54 2	108 4	667	1334	650	1300
Centre-Ouest		151	303	170	340	15 1	303	187	373	181	363

Sud-Est		325	650	350	700	32 5	650	250	501	390	779
Sud-Ouest		347	694	380	770	34 7	694	427	854	415	831

Analyse des estimations des indicateurs sur les trois années : un taux de développement de 30% a été adopté comme valeur cible à l'horizon 2024, mais il s'agit d'un indicateur qui peut évoluer vers la hausse, notamment pour les femmes, et cela en lien étroit avec l'objectif annoncé lié à l'augmentation du nombre d'artisanes cheffes d'entreprises

Indicateur 2.3.1 : Pourcentage d'artisans hommes et femmes dont le revenu annuel dépasse 8000 dinars : il s'agit d'un indicateur à dimension socio-économique qui permet de suivre les opportunités de développement économique du secteur, notamment les revenus, les conditions de travail et de vie, et l'autonomisation économique en général.

Réalisations et estimations de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	2020	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
Indicateur 2.3.1 : Pourcentage d'artisans hommes et femmes dont le revenu annuel dépasse 8000 dinars	pourcentage	%30	%35	%40	%45	%50

Analyse des estimations des indicateurs sur les trois années : le pourcentage d'artisanes et d'artisans dont le revenu annuel dépasse 8 000 dinars devrait croître de 5 points de pourcentage par an au cours des trois prochaines années, un pourcentage qui tient compte des répercussions de la crise du Covid-19 et des difficultés qu'elle a causées en raison de la suspension du système d'approvisionnement en matières premières, de production, de promotion et de commercialisation aux niveaux local et international. En outre, les statistiques indiquent qu'il y a des signes de reprise au niveau du retour au schéma normal

d'investissement, de production et de commercialisation, notamment l'organisation des manifestations régionales, locales, nationales et internationales.

Les travaux se poursuivront dans ce sens pour moderniser le secteur en exploitant son potentiel, en valorisant ses avantages différentiels et en identifiant de nouvelles opportunités de développement pour augmenter ce pourcentage et augmenter le taux annuel de revenu, en poursuivant la mise en œuvre du plan national de développement du secteur des industries traditionnelles.

Objectif 4.1 : Augmenter le nombre de femmes artisanes cheffes d'entreprises

Présentation de l'objectif: objectif prenant en considération le principe d'égalité des chances Hommes-Femmes afin d'assurer un développement global et équitable en ligne avec les objectifs de développement durable et les engagements internationaux. Cet objectif vise à autonomiser davantage les femmes des moyens de production, de contrôle du processus de commercialisation, et à suivre leur intégration dans le secteur formel.

Indicateur 1.4.1 :Pourcentage des femmes cheffes d'entreprises: Il s'agit d'un indicateur quantitatif permettant de calculer l'évolution du pourcentage de projets gérés par des artisanes et qui sont répertoriés au sein du secteur organisé.

Réalisations et estimations de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	2020	2021	Estimations		
				2022	2023	2024
Indicateur 1.4.1 : Pourcentage des femmes cheffes d'entreprises	Pourcentage	%35	%35	%37	%39	%42

Analyse des estimations des indicateurs sur les trois années: dans les années à venir, des efforts seront déployés pour restaurer progressivement le modèle

d'investissement après les répercussions de la crise de Corona sur le secteur, et pour approcher la réalisation de la parité qualitative au niveau des investissements.

2.2 - Présentation des activités et ces liens avec les objectifs et indicateurs de performance :

Tableau N °6

Activités et supports des activités du programme tourisme et artisanat

Programme	Objectifs	Prévision des Indicateurs pour l'année 2022	Les Activités	Crédits prévisionnels des activités pour l'année 2022	Supports d'activités
-----------	-----------	---	---------------	---	----------------------

<p>Tourisme et Artisanat</p>	<p>Amélioration de la compétitivité du secteur touristique</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : La part de la destination touristique Tunisienne par rapport aux autres marchés touristiques du bassin méditerranéen : 5.7 MV</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Evolution des recettes touristiques : 3.5 MD</p>	<p>Apui au secteur secteur touristique</p>	<p>102934 MD</p>	<p>-Mettre en valeur et valoriser les spécificités humaines, historiques, culturelles et climatiques de la Tunisie dans son environnement euro-méditerranéen et souligner le lien territorial, civil et culturel de la Tunisie avec l'espace européen.</p> <p>- Mettre en valeur et valoriser les spécificités humaines, historiques, culturelles et climatiques de la Tunisie dans son environnement euro-méditerranéen et souligner le lien territorial, civil et culturel de la Tunisie avec l'espace européen.</p> <p>-Développer un plan promotionnel spécial pour présenter les villes et les stations touristiques qui ne sont pas largement</p>
-------------------------------------	---	---	---	-------------------------	---

					<p>acceptées par les touristes</p> <p>-Améliorer les services d'accueil des touristes algériens arrivant par voie terrestre au niveau des passages frontaliers</p> <p>-Intensifier les campagnes nationales de surveillance ciblées</p>
2.1 Objectif :	Indicateur	Enseignement Supérieur	3110 Md	<p>-Modernisation des services administratifs et des moyens pédagogiques de l'institut</p> <p>-Mise à jour du portail de l'Institut pour être plus interactif</p>	
Renforcer la présence des femmes au niveau des postes de direction	1.2.1 : Pourcentage des femmes occupant des postes de direction	Formation dans les métiers du tourisme	16615M.D	<p>- Actualisation des conventions de coopération internationale élaborées avec les organismes et les établissements de formation touristique homologues dans les pays étrangers</p> <p>-Programmation des</p>	

					campagnes de promotion du dispositif de formation hôtelière et touristique au milieu scolaire
Objectif 3.1: Développer la compétitivité du secteur et renforcer son rôle dans le développement local et régional durable.	Indicateur 1.3.1 : Évolution de l'emploi par région et par genre	Appui au secteur de l'artisanat	21070MD		-Participation à des événements nationaux et régionaux liés à l'investissement. -Inventaire et audit des données statistiques relatives au nombre d'entreprises effectivement actives dans le secteur -Diagnostiquer et étudier les projets d'investissement dans le secteur et les référer pour financement à travers le Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers et la ligne de financement des systèmes économiques dans les industries traditionnelles -Suivi de terrain et supervision des centres de contrôle et
Objectif 4.1 : Augmenter le nombre de femmes artisanes cheffes d'entreprises	Indicateur 2.3.1 : Pourcentage d'artisans hommes et femmes dont le revenu annuel dépasse 8000 dinars : 40%				
	Indicateur 1.4.1 : Pourcentage des femmes cheffes d'entreprises : 37%				

					des opérations d'estampillage
			Création, d'Innovation et d'Encadrement dans le Secteur du Tapis et de Tissage	759 milles Dinars	<ul style="list-style-type: none"> -Réaliser un ensemble d'innovations avec diverses techniques et décorations, -Conclure des accords de partenariat pour innover de nouveaux modèles de revêtement de sol. -Coordination avec les structures intervenantes du secteur et la société civile afin d'organiser des formations pour développer les qualifications professionnelles -Permettre aux artisans de nouveaux designs. -Accords de partenariat pour meubler différentes unités hôtelières

3.2 - La contribution des Opérateurs Publics dans la performance du programme :

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques souhaités et précisés dans le projet de cadre de performance, les opérateurs publics se voient confier la tâche de mettre en œuvre les activités programmées pour atteindre les valeurs souhaitées à court, moyen et long terme du programme « Tourisme et Artisanat ».

La mission Tourisme est tenue de continuer à travailler avec le mécanisme des contrats de performance avec les opérateurs publics : Office National de Tourisme Tunisien, Agence de Formation des métiers du Tourisme, Office National de l'Artisanat et le Centre Technique de Création, d'Innovation et d'Encadrement dans le Secteur du Tapis et de Tissage et tricot au titre des années 2022-2024 car il s'agit de l'un des mécanismes modernes les plus importants pour gérer et gouverner les crédits budgétaire.

Au-dessous les activités les plus importantes que les opérateurs publics contribueront à réaliser afin d'atteindre les objectifs stratégiques et les indicateurs de performance du programme pour l'année 2022 :

Tableau N °7

La contribution des opérateurs publics dans la performance du programme et le volume de crédits transférés

Opérateurs Publics	Les principales activités et les projets à réaliser dans le cadre de la réalisation de la politique publique	Les fonds alloués de budget de l'état au titre de l'année 2022
Office National du Tourisme Tunisien	<p>1. <u>Dans le domaine de l'investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stimuler les investissements dans le secteur du tourisme et les infrastructures - Diversifier le modèle d'investissement en mettant en œuvre des projets touristiques non traditionnels 	11563 MD

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de projets touristiques dans les zones de promotion des investissements <p>2. <u>Dans le domaine de la qualité :</u></p> <p>Améliorer la qualité du produit touristique en intensifiant les processus d'inspection et de supervision dans les établissements touristiques.</p> <p>3. <u>Dans le domaine de la promotion de la destination touristique tunisienne :</u></p> <p>1.3 Pour les marchés traditionnels et non traditionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Focus sur les campagnes publicitaires numériques. - Coopérer avec les blogueurs les plus importants et les célébrités internationales dans la promotion de la destination touristique tunisienne. - Mener des opérations de propagande dans un certain nombre d'événements sportifs et culturels internationaux parmi les plus importants, qui se caractérisent par une importante couverture médiatique - Intensifier les programmes d'accueil des journalistes, blogueurs et personnalités de la culture et du sport, et leur permettre de visualiser l'inventaire culturel et culturel tunisien et les caractéristiques du produit touristique tunisien. - Organisation d'ateliers ciblant les réseaux de vente et les voyageurs afin de renforcer le partenariat sur le terrain. - Intensifier les événements culturels et sportifs qui créeraient un événement similaire aux festivals et aux rallyes, tout en assurant leur couverture médiatique. <p><u>Pour le marché intérieur et les marchés voisins :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensifier les opérations publicitaires, notamment numériques, destinées au tourisme intérieur et au tourisme de proximité. 	<p>100 md</p> <p>45328MD</p>
<p>Agence de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation des équipements et du matériel de 	<p>16615 MD</p>

Formation dans les Métiers du Tourisme	<p>formation au profit des établissements de formation dans les métiers du tourisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Digitalisation et instauration d'un système d'information, de partenariat et de formation à distance - Renforcement d'un dispositif de formation hôtelière et touristique par des cadres et d'un personnel qui répond aux critères professionnels ayant des capacités scientifiques afin d'avoir des programmes de formation modernisés et bien développés. - Renforcer la capacité actuelle de formation de 1350 apprenants à 2700 apprenants. 	
Office National de l'Artisanat	<p><u>Développer les entreprises artisanales et promouvoir l'investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'activation des moyens de partenariat et de coopération avec l'Instance tunisienne de l'investissement dans le sens d'adapter ses interventions au profit du secteur. - Organiser des séminaires régionaux sur les potentiels d'investissement dans le secteur, destinés aux demandeurs d'emploi et aux investisseurs potentiels. - Réviser et mettre à jour les textes juridiques réglementant l'investissement dans le secteur. - Publication d'un guide de l'investisseur dans le secteur conformément au nouveau code d'investissement - Établir un registre national des entreprises de l'artisanat. - Mettre en évidence les activités du secteur dans le code de la Nomenclature Nationale des Métiers afin pouvoir suivre avec précision le rythme d'évolution du secteur au niveau de l'exploitation et d'évaluer la population active - Permettre aux nouveaux jeunes promoteurs, en particulier aux diplômés de l'enseignement supérieur, 	21070 MD

	<p>de présenter et d'exposer leurs produits en leur dédiant un espace au sein du salon de la création</p> <p>2- <u>Promotion de la qualité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir des références techniques qui contribuent au développement et à la fabrication de produits plus performants, sûrs et respectueux de l'environnement. - Elaborer un guide pour les contrôleurs de qualité et mener des campagnes de sensibilisation sur l'importance de s'engager dans ce dispositif, tout en poursuivant la préparation de la création d'un label qualité - Encourager les artisans et les entreprises artisanales à s'engager dans le programme de soutien à la compétitivité des entreprises par l'adoption du système de production estampillée. - Recherche et Innovation - Sélection des entreprises artisanales pour assurer le programme d'adaptation professionnelle - Concevoir un système de formation et de qualification professionnelle spécifique au secteur - Diversifier les types de services d'encadrement, de réadaptation et d'accompagnement des nouveaux promoteurs - Participation à des manifestations professionnelles et commerciales au niveau national et étranger - Réalisation de campagnes de communication 	
<p>Le Centre Technique de Création, d'Innovation et d'Encadrement dans le Secteur du Tapis et de Tissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher les services du centre des artisans, ce qui consiste principalement à leur permettre de développer de nouvelles conceptions. - Réalisation d'un ensemble d'innovations sous la tutelle technique du Centre Technique d'Innovation, de Renouvellement et d'Information en Tapis et Tricot. - Conclure des accords de partenariat pour inventer de nouveaux modèles de revêtements de sol, fournir les 	<p>759 MD</p>

	ressources humaines nécessaires au secteur et meubler certaines unités hôtelières.	
--	--	--

1. Cadre de dépenses du programme à moyen terme 2022-2024

Le tableau suivant présente le cadre de dépenses à moyen terme 2022-2024 du Programme Tourisme et Artisanat :

Tableau numéro 08 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Désignation	Realization 2020	LF 2021	Prévision 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
Dépenses de rémunération	61360	66133	62700	73764	77283
Dépenses de fonctionnement	11028	16011	16355	18611	19501
Dépenses d'intervention	77990	56123	65188	127851	132215
Dépenses d'investissement	192	230	245	567	593
Total sans tenir compte des ressources propres des établissements	150569	138 497	162488	220793	229592
Le total, compte tenu des ressources propres des établissements	150569	139347	163358	221663	234462

Analyse globale des dépenses du programme pour l'année 2022 :

Les dépenses du Programme Tourisme et Artisanat pour l'année 2022 ont été fixées à **163 358** Million de Dinars, contre 139347 **139 347** Million de Dinars en 2021. Ces dépenses se répartissent comme suit :

1- Dépenses de rémunération :

Les dépenses de rémunération du programme tourisme et artisanat pour l'année 2022 ont été fixées à l'ordre de **62700 MD** en engagement et paiement contre **66133 MD** au titre de l'année 2021, soit une baisse de **-5,9%**.

2- Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du programme tourisme et artisanat pour l'année 2022 ont été fixées à l'ordre de **16905 MD** en engagement et paiement contre **16538 MD** au titre de l'année 2021, soit une augmentation de **+ 2.22 %**.

Les ressources propres des établissements publics ont été estimées à **550** milles dinars, réparties comme suit :

-**300 MD** pour l'Agence de Formation dans les Métiers du Tourisme.

- **250 MD** pour l'Office National de l'Artisanat.

3- Dépenses de d'intervention :

Les dépenses d'intervention du programme tourisme et artisanat pour l'année 2022 ont été fixées à l'ordre de **83508 MD** en engagement et paiement contre **56446 MD** au titre de l'année 2021, soit une augmentation de **+47.94%**. (Un montant de **18000 millions de dinars** a été inscrit dans les comptes spéciaux de trésorerie pour financer les dépenses d'intervention du programme).

Les ressources propres des établissements publics étaient estimées à **320** milles dinars réparties comme suit :

- **120 MD** pour l'Agence de Formation dans les Métiers du Tourisme.

-200 MD pour l'Office National du Tourisme Tunisien

Programme 9 : Pilotage et appui

responsable du programme « Yahia Chaouachi, directeur général des services communs »

Date de nomination : Décision du ministre du tourisme du 19 mai 2021

1- Présentation du programme et de sa stratégie :

1.1 Présentation de la stratégie du programme :

Le programme pilotage et appui joue un rôle clé dans le soutien du programme opérationnel "Tourisme et artisanat", à travers son rôle administratif, financier et logistique, principalement en mettant l'accent sur la gestion moderne et les systèmes de gestion et le développement des ressources humaines.

1.2 Problèmes présents du programme :

Plusieurs problèmes empêchent l'atteinte des objectifs et valeurs souhaités des activités confiées au programme pilotage et appui entravent le bon déroulement des travaux, qui sont les suivants :

- Ressources humaines limitées, en particulier les agents d'exécution (pas d'autorisation de recrutement ces dernières années).
- Les moyens limités alloués à la formation et au recyclage du personnel pour les qualifier afin de mener à bien les tâches qui leur sont confiées, notamment dans les domaines spécifiques.
- Capacité limitée du local actuel pour accueillir tout le personnel de la mission, en plus de l'espace limité nécessaire pour conserver les archives et la documentation actuelle.

Dans le cadre du soutien aux principes de gouvernance, de transparence et de bonne conduite, et conformément aux tendances nationales visant à qualifier les ressources humaines et cognitives et à rationaliser la disposition financière et logistique, les orientations stratégiques du programme sont les suivantes :

- Assurer la gouvernance de la mission et de ses programmes,
- Assurer une disposition efficace des ressources de la mission.

1.3 Présentation de la cartographie du programme

Un seul sous-programme a été identifié dans le programme pilotage et appui qui est "pilotage et appui".

2- Objectifs et indicateurs de de la performance du programme :

Dans le cadre de l'adéquation du cadre de performance du programme pilotage et appui de la mission du tourisme en cohérence avec les axes stratégiques généraux et communs entre les différentes missions qui s'inscrivent dans le cadre des orientations nationales pour développer la

gouvernance des missions et assurer la gestion efficiente de ses ressources , améliorer l'efficience , l'efficacité des services administratifs et fixer un cadre approprié pour la gestion des ressources financières et humaines d'une manière qui assure l'atteinte des objectifs du ministère en mettant l'accent sur la garantie de la gouvernance de la mission et ses programmes et assurer l'utilisation efficace de ses ressources.

2.1 Présentation des Objectifs et des indicateurs de performance :

Le programme pilotage et appui surveille les progrès d'accomplissement de la réalisation de trois objectifs stratégiques :

❖ Objectif stratégique n°1 : Assurer l'évolution continu pour l'efficacité de la mission

C'est un objectif qui vise à appliquer les règles de bonne gouvernance tout en respectant les orientations et les exigences nationales et ce pour développer l'efficacité du programme pilotage et appui.

Pour mettre en œuvre cet objectif, il faudra développer des modalités de performance des structures du pilotage et appui par la création d'une structure organisationnelle et informationnelle permettant :

- la mise en œuvre des orientations stratégiques de la mission et le développement de ses services
- l'amélioration de la coordination entre le programme pilotage et appui et le programme opérationnel pour la la gouvernance de la gestion des ressources humaines et financières et des affaires juridiques
- l'élaboration de la politique de communication de la mission
- l'assurance du suivi des recommandations des structures de contrôle
- l'évolution du système d'information

Le programme pilotage et appui vise à assurer l'efficacité de la mission du tourisme en surveillant l'atteinte des indicateurs suivants:

Présentation des indicateurs :

➤ Indicateur 9.1.1.1 : Taux de réalisation annuel des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires :

Cet indicateur donne une idée sur le degré de suivi des recommandations des structures de direction du ministère. Cet indicateur a été choisi en fonction de ce qui est nécessaire pour établir les principes de gouvernance à travers le développement de moyens de coordination entre les différents responsables de programmes et les différents intervenants , en utilisant les nouveaux mécanismes de la gestion par objectifs.

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations 2020	L. F. 2021	prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 9.1.1.1 : Taux de réalisation annuel des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	%	-	-	30	45	60

■ **Analyse et explication des estimations de l'indicateur sur trois ans :**

Nous allons travailler sur le taux de réalisation des recommandations et décisions des comités suivants: le Comité d'Evaluation et de Suivi de l'Unité de la Gestion du Budget par Objectifs, le Comité de Financement Publique, le Comité des Achats Hors Marchés, le Comité Sectoriel pour l'inclusion de l'approche genre dans la planification et la budgétisation, le Comité consultatif technique du Fonds de protection des zones touristiques, l'Autorité de gestion du Fonds Développement de la compétitivité dans le secteur du tourisme (en attendant la finalisation de création de certains autres comités, tels que le comité de pilotage du programme et comités de contrôle interne...).

Les taux estimés pour les années 2022-2024 ont été retenus pour l'indicateur du taux de réalisation annuel des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires, étant donné qu'il n'existe pas de statistiques antérieures sur les taux de réalisation des décisions de ces comités, estimant de l'améliorer progressivement dans les années à venir.

➤ **Indicateur 9.1.1.2 : le taux de visites du site officiel de la mission :**

Cet indicateur reflète l'efficacité de la politique de communication du ministère avec ses perspectives, il reflète également le degré d'attachement de la mission aux principes de bonne gouvernance, notamment le principe de transparence avec tous les intervenants ceux des structures de tutelle et de la société civile d'une manière qui appuie la confiance à l'administration en facilitant l'accès à l'information dans le cadre de l'orientation générale du pays pour instaurer l'administration ouverte.

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations 2020	L. F. 2021	prévisions		
				2022	2023	2024
Indicateur 9.1.1.2 : taux de visites du site officiel de la mission	%	-	-	25	45	75

■ **Analyse et clarification des estimations de l'indicateur sur trois ans :**

Le programme pilotage et appui travaille à améliorer les taux de visite du site officiel de la mission en effectuant les mises à jour périodiques des données et des informations répertoriées sur le site et en s'efforçant d'inclure toutes les activités interactives et de publier tous les documents, décisions et publications du ministère tout en améliorant ses caractéristiques techniques pour faciliter l'accès à l'information avec les langues internationales disponibles pour ses visiteurs.

❖ **Objectif stratégique n°2 : Renforcer la gestion des ressources humaines avec une bonne adéquation entre les compétences et les besoins de manière à garantir l'équité et l'égalité des chances :**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'orientation nationale visant à maîtriser la masse salariale par rapport aux crédits alloués au développement tout en gardant les équilibres financiers de l'Etat et en développant le capital humain par le renforcement des mécanismes administratifs avec des personnels qualifiés et soutien du programme de formations efficaces.

Deux indicateurs ont été définis pour suivre la réalisation de l'objectif :

➤ **Indicateur 9.1.3.1 : La différence entre les estimations et les réalisations de la masse salariale :**

Le choix de cet indicateur est basé sur la tendance à réduire la masse salariale par rapport aux ressources allouées au budget de développement. Le programme pilotage et appui tient à suivre périodiquement l'évolution de la masse salariale et à étudier les différentes variables pouvant affecter la gouvernance de la gestion de la masse salariale, telles que les nouveaux recrutements ou la gouvernance de la gestion des ressources humaines par le biais de re-emploi, formation, promotions, mutation et la manière de combler des postes vacants. La première lecture de cet indicateur nous renvoie au degré de la crédibilité des prévisions budgétaires par rapport aux réalisations.

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	L. F.	prévisions		
Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	L. F.	2022	2023	2024
Indicateur 9.1.2.1: La différence entre les estimations et les réalisations de la masse salariale	%	3070	2021	4.5	4	3.5

■ **Analyse et clarification des estimations de l'indicateur sur trois ans :**

Le programme pilotage et appui vise à maîtriser la masse salariale par la gouvernance des prévisions en ajustant les besoins en fonction du mécanisme de programmation annuelle des dépenses de l'année a-1 et du rapport annuel d'exécution a-1, le mécanisme de contrôle modéré...)

➤ **Indicateur 9.1.2.2: Taux de réalisation du plan annuel de formation :**

Cet indicateur reflète le pourcentage de réalisation des différentes activités programmées dans le cadre du plan annuel de formation du personnel de la mission du tourisme en fonction des besoins réels des agents et des centres de travail.

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	L. F.	prévisions		
--	-------	--------------	-------	------------	--	--

		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.1.2.2: Taux de réalisation du plan annuel de formation	%	70.48	72	75	85	95

■ **Analyse et clarification des estimations de l'indicateur sur trois ans :**

Le programme pilotage et appui vise à améliorer le taux de réalisation du plan annuel de formation de la mission en programmant des axes de formation plus compatibles avec les exigences des différentes structures administratives selon leurs compétences tout en travaillant sur la gouvernance des procédures administratives pour la mise en oeuvre du plan.

❖ **Objectif stratégique n° 3 : Assurer l'universalité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui**

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de maintenir les équilibres financiers de l'État en général et d'assurer l'universalité du budget comme l'un des principaux mécanismes de mise en œuvre des politiques publiques de l'État.

➤ **Indicateur 9.1.3.1: L'écart entre les prévisions et les réalisations du budget**

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre du maintien de la soutenabilité du budget en renforçant le suivi continu de l'état d'avancement de l'exécution du budget et des obligations de l'administration vis-à-vis de ses partenaires.

La programmation annuelle des dépenses représente le principal mécanisme de suivi du cycle budgétaire et de l'avancement de la réalisation des projets programmés et inscrits dans le projet annuel de performance.

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	L. F.	prévisions			
Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9.1.3.1: La différence entre les estimations et les réalisations du budget	%	29.75	2020	2021	25	20	15

■ **Analyse et clarification de l'indicateur sur trois ans :**

Les différentes structures administratives de la mission du tourisme s'emploient à réduire l'écart entre les prévisions et les réalisations budgétaires moyennant un contrôle plus précis des besoins et en veillant au bon emploi et exploitation des différents mécanismes de gouvernance de la gestion des finances publiques.

➤ **Indicateur 9.1.3.2: Coût de fonctionnement par employé :**

Cet indicateur a été fixé dans le cadre de la tendance générale qui vise à améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui en étudiant et maîtrisant le coût des dépenses de fonctionnement par

salarié et en les rationalisant en maîtrisant le coût d'approvisionnement en matériaux et équipements et la consommation d'énergie.

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	L. F.	prévisions		
Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	L. F.	2022	2023	2024
Indicateur 9.1.3.2: Coût de fonctionnement par employé	MD	2020	2021	10	12	13.5

** nb :c'est un nouvel indicateur (non programmé dans le projet annuel de performance 2021).

■ **Analyse et clarification de l'indicateur sur trois ans :**

Le programme pilotage et appui veillera au cours des trois prochaines années à augmenter le coût de fonctionnement par employé, étant donné que le taux d'encadrement au niveau de la mission est élevé (plus de 60 % cadressupérieurs), et ce taux affecte directement le fonctionnement des dépenses liées à l'attribution des fonctions comme le carburant.

Par ailleurs, et en absence du recrutement depuis plus de quatre ans, on veillera à augmenter le budget alloué à la formation, comme cela a été précédemment indiqué, afin que le processus de réemploi des agents soit efficace.

2.2 Présentation des activités et leur relation avec les objectifs et les indicateurs de performance :

Voici les activités les plus importantes qui contribuent dans l'atteinte des objectifs et des indicateurs de mesure de la performance du programme « Pilotage et appui » de l'année 2022 :

Programme	Objectifs	Estimations des indicateurs pour l'année 2022	Activités	Crédits prévisionnels des activités pour l'année 2022	Leviers d'action
Pilotage et appui	Objectif 9.1.1: <u>Assurer l'évolution continu pour l'efficacité de la mission</u>	➤ Indicateur 9.1.1.1: Taux de réalisation annuel des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires :	Pilotage	<u>Pilotage</u> : 353 MD <u>Appui</u> : 3159 MD	Suivi périodique des recommandations des comités de pilotage prioritaire et meilleure coordination avec tous les intervenants pour la bonne réalisation.
Pilotage et appui	Objectif 9.1.1: <u>Assurer l'évolution continu pour l'efficacité de la mission</u>	Indicateur 9.1.1.2:le taux de	Pilotage		Mise à jour périodique du site officiel de la mission.

		visites du site officiel de la mission			(Améliorer ses caractéristiques techniques afin de faciliter le processus d'accès à l'information dans les langues mondiales disponibles)
	Objectif 9.1.2: Renforcer la gestion des ressources humaines avec une bonne adéquation entre les compétences et les besoins de manière à garantir l'équité et l'égalité des chances	Indicateur 9.1.2.1: La différence entre les estimations et les réalisations de la masse salariale	Appui		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi périodique de l'évolution de la masse salariale - Étudier les facteurs conduisant à des changements dans le niveau de la masse salariale et la manière de les anticiper. - Précision adéquate des estimations salariales et amélioration du niveau de réalisation - Préciser le nombre réel d'employés du ministère et les situations des employés et combler les postes vacants.
	Objectif 9.1.2: Renforcer la gestion des ressources humaines avec une bonne adéquation entre les compétences et les besoins de manière à garantir l'équité et l'égalité des chances	Indicateur 9.1.2.2: Taux de réalisation du plan annuel de formation	Appui		<ul style="list-style-type: none"> - Examen approfondi de la bonne identification des besoins de formation en coordination avec les structures concernées. - Développer les activités de formation et les mettre en adéquation avec les exigences professionnelles du personnel.
	❖ Objectif 9.1.3 : Assurer l'universalité du budget et la bonne gestion des	Indicateur 9.1.3.1: L'écart entre les prévisions et les réalisations du budget			Bonne préparation du document de programmation annuelle des dépenses, notamment sur le niveau d'avancement dans la réalisation des projets, et souci de l'actualiser selon la réglementation en vigueur (comme

	<u>ressources financières de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui</u>				mécanisme de gouvernance budgétaire)
	<u>ressources financières de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui</u>	Indicateur 9.1.3.2: Coût de fonctionnement par employé			<ul style="list-style-type: none"> - Rationalisation des charges d'exploitation par la maîtrise du coût d'approvisionnement des matériaux, des équipements et des consommations énergétiques - Suivre l'évolution de la maintenance des équipements et fournitures.

3- Cadre de dépenses du programme à moyen terme 2022-2024

Cadre de dépenses du programme à moyen terme (2022-2024)/*-

Selon la nature de dépense (Crédits de paiement)

Unité : MD

Nature de dépenses	Réalisations	L. F.	Prévisions		
Nature de dépenses	Réalisations	L. F.	2022	2023	2024
Rémunérations	2020	2000	2168	3616	3977
Fonctionnement	488	800	960	1057	1162
Interventions	3724	18203	206	4785	7064
Investissements	17	200	178	245	270
Total sans ressources propres des établissements	6282	21503	3512	9703	12473
Total avec ressources propres des établissements	6282	21503	3512	9073	12473

Analyse totale des dépenses du programme pour l'année 2022 :

Les dépenses du programme pilotage et appui pour l'année 2022 ont été fixées à 3 512 MD, contre 21 503 MD en 2021, et elles se répartissent comme suit :

❖ Les dépenses de rémunérations :

Les dépenses de rémunérations ont été fixées en engagement et en paiement pour le programme pilotage et appui pour l'année 2022 dans une fourchette de 2168 MD, contre 2300 MD en 2021, soit une baisse estimée de 5,74%.

❖ **Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement ont été fixées en engagement et en paiement pour le programme pilotage et appui pour l'année 2022 dans une fourchette de 960 MD, contre 800 MD en 2021, soit une augmentation de 20 %.

❖ **Les dépenses des interventions :**

Les dépenses des interventions du programme pilotage et appui ont été fixées dans une fourchette de 206 MD en engagement et en paiement pour l'année 2022, contre 18 203 MD en engagement et en paiement pour l'année 2021, soit une baisse de 98,87% et cela s'explique par le transfert des crédits alloués en fonds du trésor, estimés à 18 000 MD, au budget du programme « Tourisme et Artisanat ».

❖ **Les dépenses d'investissement :**

Les dépenses d'investissement du programme pilotage et appui pour l'année 2022 ont été fixées à 178 MD en engagement et en paiement, contre 200 MD en engagement et en paiement en 2021, soit une baisse de 11%. Ces crédits sont principalement destinés à financer de nouveaux projets.

Fiches Indicateurs des performances du Programme Tourisme et Artisanat

Fiche Indicateur de performance : part du marché Tunisien par rapport aux autres
marchés touristiques du bassin de la méditerranée.

Indicateur 1.1.1 :

1- Spécificités générales de l'indicateur :

1- Objectif de référence de l'indicateur : Améliorer la compétitivité et renforcer le développement durable du secteur touristique.

2- Présentation de l'indicateur : cet indicateur permet d'avoir une idée claire sur la part du marché Tunisien en termes d'arrivées des touristes au bassin de la méditerranée et ce par rapport au nombre de touristes des autres destinations et marchés concurrents (Maroc, Egypte, Turquie ...)

3- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité.

II- Détails techniques de l'indicateur :

1- **Mode de calcul de l'indicateur** : nombre des arrivées de la destination Tunisienne par rapport aux nombres des arrivées des destinations concurrentes.

2- **Unité de l'indicateur** : Millions de touristes.

3- **Sources des données** : Source administrative et statistique / Direction des Etudes / Office National du Tourisme Tunisien.

4- **Indicateur fournit en date du** : 31 décembre 2021.

5- **Valeur escomptée de l'indicateur** : 9.880 Millions de Touristes fin de l'année 2024.

6- **Responsable de l'indicateur**: Direction des Etudes.

III- Lecture résultats de l'indicateur :

1- **Chaine des résultats (Réalizations) et prévisions relatives à l'indicateur** :

Indicateur	Unité de Mesure	Réalizations 2020	Valeur escomptée 2021	Prévisions		
				2022	2023	2024
Part de la destination touristique tunisienne par rapport aux autres marchés touristiques du bassin méditerranéen	Millions de Touristes					
	Tunisie	2,012	3,7	5,7	9,5	9,880
	Maroc	2,778	-	-	-	-
	Egypte	3,5	-	-	-	-
	Jordanie	≠	-	-	-	-
	Turque	15,827	-	-	-	-

2- Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur (concise) :

Méthodologie suivie pour déterminer les prévisions relatives à l'ensemble des indicateurs :

- ❖ Adoption du scénario le plus réaliste concernant la période des trois années (2021-2022-2023) pour atteindre les résultats de 2019.
- ❖ Prise en considération de la possibilité d'une reprise de l'activité de quelque marché tels que :
 - Marchés voisins : Algérie et Libye
 - Marchés de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale
 - Les Tunisiens résidents à l'étranger.
- ❖ Facilitation des procédures d'accès des Touristes sur le sol Tunisien. Cependant les prévisions quantitatives restent liées d'une façon directe aux facteurs suivants :
 - La situation de la pandémie mondiale et locale et le degré de sa maîtrise.
 - Nature des procédures et des freins aux voyages exigés par les marchés émetteurs.
 - Evolution du programme vaccinal anti-covid sur le plan national et international afin de comprimer la crise et maîtriser la pandémie.

3- Insuffisances relatives à l'indicateur : Cet indicateur ne pose aucune insuffisance

Fiche indicatrice : Evolution des recettes touristiques

Indicateur 2.1.1 :

I. Spécificités générales de l'indicateur :

1- Objectif de référence de l'indicateur : Améliorer la compétitivité et renforcer le développement durable du secteur touristique.

Présentation de l'indicateur : Cet indicateur donne une vue d'ensemble sur l'évolution des recettes en devises du secteur touristique.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

II- Détails techniques de l'indicateur :

1- Mode de calcul de l'indicateur : Total recettes en devises du secteur touristique par rapport aux recettes totales en devises du pays..

2- **Unité de l'indicateur** : Millions de Dnars.

3- **Sources des données** : Source administrative et statistique / Direction des Etudes / Office National du Tourisme Tunisien.

4- **Indicateur fournit en date du** : 31 décembre 2021.

5- **Valeur escomptée de l'indicateur** : 5.930 Millions de Dinars fin de l'année 2024.

6- **Responsable de l'indicateur** : Direction des Etudes.

III- Lecture résultats de l'indicateur :

1- Chaîne des résultats (Réalizations) et prévisions relatives à l'indicateur :

Indicateur	Unité de	Réalisations	Valeur escomptée	Prévisions		
Indicateur	Unité de	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution des recettes touristiques	Millions de Dinars	2.018,4	2.500	3.500	5.700	5.930

2- Analyse des résultats et des prévisions relatives à l'indicateur (concise) :

Méthodologie suivie pour déterminer les prévisions relatives à l'ensemble des indicateurs :

- ❖ Adoption du scénario le plus réaliste concernant la période des trois années (2021-2022-2023) pour atteindre les résultats de 2019.
- ❖ Prise en considération de la possibilité d'une reprise de l'activité de quelque marché tels que :
 - Marchés voisins : Algérie et Libye
 - Marchés de l'Europe de l'Est et de l'Europe centrale
 - Les Tunisiens résidents à l'étranger.

❖ Facilitation des procédures d'accès des Touristes sur le sol Tunisien. Cependant les prévisions quantitatives restent liées d'une façon directe aux facteurs suivants :

- La situation de la pandémie mondiale et locale et le degré de sa maîtrise.
- Nature des procédures et des freins aux voyages exigés par les marchés émetteurs.
- Evolution du programme vaccinal anti-covid sur le plan national et international afin de comprimer la crise et maîtriser la pandémie.

3- Insuffisances relatives à l'indicateur : Cet indicateur ne pose aucune insuffisance

Évolution de l'emploi par région et par genre

Code de l'indicateur :3.1.1

I. Caractéristiques générales de l'indicateur :

1. L'objectif auquel se réfère l'indicateur : Renforcer le rôle du secteur dans le développement local et régional durable

2. Définition de l'indicateur : un indicateur quantitatif qui permet de suivre l'écart de développement régional entre les États en termes d'emploi dans le secteur et dans une perspective de genre, à travers la production de données et de statistiques et la désagrégation par sexe et géographique milieu afin d'être adopté dans la préparation et l'évaluation des plans de développement

3. Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

1. Mode de calcul de l'indicateur : Nombre d'emplois par région x moyenne du genre

- Moyenne par genre (entreprises et emplois) : 1/3 femmes, 2/3 hommes
- Environ 8000 emplois par an (femmes et hommes)
- Unité de l'indicateur : nombre.

2. **Source des données pour le calcul de l'indicateur** : Unité Veille & Prospective

3. **Date de disponibilité de l'indicateur** : Annuel

4. **Valeur cible de l'indicateur à l'horizon 2024** : 3230 emplois féminins et 6320 emplois masculins contre 2168 et 4335 par rapport à l'année de référence 2020

5. **Responsable de l'indicateur dans le programme** : Direction de l'Investissement et du Développement Régional / Unité Veille et Prospective

IV- Résultats de l'indicateur : réalisations et estimations

1- Chaîne des résultats (Réalizations) et prévisions relatives à l'indicateur :

Indicateur 1.3.1 : Évolution de l'emploi par région et par genre	2020		2021		Estimations					
					2022		2023		2024	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Nord-Est	500	997	550	1100	600	1200	660	1350	730	1450
Nord-Ouest	303	607	335	670	370	750	400	830	450	910
Le Centre	542	1084	600	1200	660	1320	720	1450	800	1600
Centre-Ouest	151	303	170	340	190	380	210	420	250	460
Sud-Est	325	650	350	700	385	770	440	840	500	900
Sud-Ouest	347	694	380	770	420	850	460	950	500	1000

Analyse des résultats : Un taux de développement de 30% a été initialement retenu comme valeur cible à l'horizon 2024, mais il s'agit d'un indicateur très évolutif, notamment pour les femmes, en lien étroit avec l'objectif 4.1 relatif à l'augmentation du nombre de femmes cheffes d'entreprises

Identification des faiblesses liées à l'indicateur : il s'agit d'un nouvel indicateur ayant été intégré lors du précédent projet annuel, et il sera mesuré à partir de 2021 compte tenu des répercussions de la crise du Covid

Pourcentage d'artisans hommes et femmes

dont le revenu annuel dépasse 8000 dinars

Code Indicateur 2.3.1 :

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** Renforcer le rôle du secteur dans le développement local et régional durable
- 2. Définition de l'indicateur :** indicateur à dimension socio-économique qui permet de suivre les opportunités de développement économique du secteur, notamment les revenus, les conditions de travail et de vie. L'indicateur donne également une idée sur le pourcentage d'artisanes et d'artisans dont le revenu annuel dépasse 8000 d
- 3. Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :** Estimation des revenus annuels enregistrés sur le nombre total d'artisans hommes et femmes
- 2. Valeur cible de l'indicateur à l'horizon 2024 :** 50%

3. Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction de l'Investissement et du Développement Régional / Unité Veille et Prospective

III. Résultats de l'indicateur : réalisations et estimations

Indicateur 2.3.1	Unité	Réalisations	2021 L.F	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Pourcentage d'artisans hommes et femmes dont le revenu annuel dépasse 8000 dinars	Pourcentage	%30	%35	%40	%45	%50

Analyse des résultats : Pour les trois prochaines années, il est prévu que le pourcentage d'artisans dont le revenu annuel dépasse 8000 dinars évolue de 5 points de pourcentage par an, un pourcentage qui tient compte des répercussions de la crise de Corona et des difficultés qu'elle a causées en raison de la suspension du système d'approvisionnement en matières premières, de production, de promotion et de commercialisation aux niveaux local et international. Les statistiques indiquent qu'il y a des signes de reprise au niveau de l'investissement, de la production et de la commercialisation (organisation d'expositions régionales, locales, nationales et internationales). Les travaux se poursuivront également pour moderniser le secteur, en exploitant son potentiel, en valorisant ses avantages et en identifiant de nouvelles opportunités de développement pour augmenter ce pourcentage et augmenter le taux de revenu annuel à travers la poursuite de la mise en œuvre du plan national de développement du secteur.

Identification des faiblesses liées à l'indicateur: il s'agit d'un nouvel indicateur ayant été intégré lors du précédent projet annuel, et il sera mesuré à partir de 2021 compte tenu des répercussions de la crise du Covid

Pourcentage des femmes cheffes d'entreprises

Code Indicateur 1.4.1

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Augmentation du nombre de femmes cheffes d'entreprises
2. **Définition de l'indicateur** : indicateur quantitatif permettant de calculer l'évolution du pourcentage de projets féminins nouvellement créés
3. **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

1. **Mode de calcul de l'indicateur** : Nombre d'entreprises créées par an divisé par le nombre total d'artisans inscrites au répertoire
2. **Valeur cible de l'indicateur à l'horizon 2024** : 42%
3. **Responsable de l'indicateur dans le programme** : Direction de l'Investissement et du Développement Régional / Unité Veille et Prospective

III. Résultats de l'indicateur : réalisations et estimations

Indicateur	Unité	Réalizations 2020	2021 L.F	Estimations		
				2022	2023	2024

Pourcentage des femmes cheffes d'entreprises	Pourcentage	%35	%35	%37	%39	%42
--	-------------	-----	-----	-----	-----	-----

Analyse des résultats :

Au cours de la période 2014-2018, le nombre de femmes artisanes ayant bénéficié de crédits fonds de roulement a atteint 14.190, d'une valeur de 35,5 millions de dinars, ce qui a contribué à la création de 17.480 emplois, soit un pourcentage du total s'élevant à 81,8% dans le nombre des projets, 77,2% de la valeur des prêts et 79,9% en termes d'emploi. Toujours durant la même période, 267 projets ont été financés au profit des femmes artisanes actives dans le secteur, avec une valeur d'investissement d'environ 2,75 millions de dinars, ce qui a contribué à la création de 548 emplois, 34% du nombre de projets, 29,6% en valeur des projets financés, et 37,7% en termes d'emploi. Au cours des trois prochaines années, des travaux seront menés pour restaurer progressivement le schéma d'investissement et se rapprocher de l'atteinte de la parité qualitative au niveau de l'investissement.

De manière générale, et pour réduire les répercussions de la crise du Corona, un certain nombre de mesures ont été prises pour soutenir les artisans et les artisanes afin d'assurer la pérennité de leurs activités. Ces procédures sont notamment :

- * Mesures exceptionnelles et circonstanciées à caractère social pour accompagner certains types de travailleurs indépendants et d'entreprises artisanales

- * Mesures exceptionnelles de nature fiscale pour reporter le paiement des échéances d'emprunts échus au cours de la période de mars jusqu'à la fin de septembre 2020.

- * Des mesures supplémentaires au vu de la fragilité du secteur en renforçant la ligne de financement en fonds de roulement avec 10 MD alloués pour fournir des liquidités aux artisans pour couvrir leurs dépenses urgentes,

Identification des faiblesses liées à l'indicateur : il s'agit d'un nouvel indicateur ayant été intégré lors du précédent projet annuel, et il sera mesuré à partir de 2021 compte tenu des répercussions de la crise du Covid

**Fiches des indicateurs de mesure
performance du programme
pilotage et appui**

Indicateur de performance : Taux de réalisation annuel des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires

Code de l'indicateur : 9.1.1.1

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- L'Objectif auquel se réfère l'indicateur :** Assurer l'évolution continue de l'efficacité de la mission.
- 2- Définition de l'indicateur :** Le taux de réalisation des décisions et des recommandations des comités de direction du ministère par rapport aux décisions et recommandations qui sont arrêtées lors des réunions des comités.
- 3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :** (le nombre de recommandations et de décisions mises en œuvre par les structures de direction du ministère / le nombre total de décisions et de recommandations émises par les comités de direction du ministère) * 100
- 2- Unité d'indicateur :** pourcentage
- 3- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** les comités directeurs
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur :** le premier semestre de l'année
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** 60 % en 2024
- 6- Responsable de l'indicateur dans le programme :** Direction générale des services communs

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1- La série de résultats (réalisations) et d'estimations de l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations 2020	L. F. 2021	prévisions		
				2022	2023	2024
Taux de réalisation annuel des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	%	-	-	30	45	60

2- Analyse des résultats et estimations de l'indicateur :

On va suivre le taux de réalisation des recommandations et décisions des comités suivants: le Comité d'Evaluation et de Suivi de l'Unité de Gestion du Budget par Objectifs, le Comité de Financement Public, le Comité des Achats Hors Marchés, le Comité Sectoriel pour l'inclusion de l'approche

genre dans la planification et la budgétisation, le Comité consultatif technique du Fonds de protection des zones touristiques, l'Autorité de gestion du Fonds Développement de la compétitivité dans le secteur du tourisme (en attendant la finalisation de création de certains autres comités, tels que le comité de pilotage du programme et comités de contrôle interne....).

Les taux estimés pour les années 2022-2024 ont été retenus pour l'indicateur du taux de réalisation annuel des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires, étant donné qu'il n'existe pas de statistiques antérieures sur les taux de réalisation des décisions de ces comités. Ainsi, un taux de 30 % a été fixé pour l'année 2022, à bonifier progressivement dans les années à venir.

3- Les principales limites liées à l'indicateur :

Cet indicateur permet le suivi annuel des différentes décisions et recommandations des comités de direction administrative, alors qu'il existe certaines recommandations liées à des programmes et projets s'étalant sur plus d'un an

Fiche Indicateur de performance: taux de visites du site officiel de la mission

Code de l'indicateur : 9.1.1.2

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **L'Objectif auquel se réfère l'indicateur** : Assurer l'évolution continue de l'efficacité de la mission.
- 2- **Définition de l'indicateur** : taux évolution des utilisateurs du site Web officiel de la mission.
- 3- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficience

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Méthode de calcul de l'indicateur** : $(\text{Nombre d'utilisateurs du site Web du ministère } n - \text{Nombre d'utilisateurs du site Web du ministère } n-1) / \text{Nombre d'utilisateurs du site Web du ministère } n-1) * 100$
- 2- **Unité d'indicateur** : pourcentage
- 3- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : la direction d'organisation, méthodes et de l'informatique
- 4- **Date de disponibilité de l'indicateur** : fin de chaque année
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : 75 % en 2024
- 6- **Responsable de l'indicateur dans le programme** : la direction d'organisation, méthodes et de l'informatique

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1- La série de résultats (réalisations) et d'estimations de l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	L. F.	prévisions		
Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	L. F.	2022	2023	2024
Le taux de visites du site officiel de la mission	%	2020	2021	25	45	75

2- Analyse des résultats et estimations de l'indicateur :

Le programme pilotage et appuie à améliorer les taux de visite du site Web officiel de la mission en mettant à jour les données et les informations répertoriées sur le site et en améliorant ses caractéristiques techniques afin de faciliter le processus d'accès à l'information avec les langues internationales disponibles.

3- Les principales limites liées à l'indicateur :

C'est un indicateur principalement lié à l'activité touristique de l'année en question (qui à son tour est affectée par les conditions mondiales : terrorisme, épidémie du virus Corona) et aux exigences du client.

Fiche Indicateur de performance : La différence entre les estimations et les réalisations de la masse salariale

Code de l'indicateur : 9.1.2.1

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- L'Objectif auquel se réfère l'indicateur :** Renforcer la gestion des ressources humaines avec une bonne adéquation entre les compétences et les besoins de manière à garantir l'équité et l'égalité des chances.
- 2- Définition de l'indicateur :** L'indicateur porte sur la mesure de la maîtrise de la masse des salaires à travers la justesse des estimations liées aux crédits alloués aux dépenses de rémunérations.
- 3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficience

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :** Crédits réalisés pour la masse salariale / crédits alloués aux dépenses de rémunérations
- 2- Unité d'indicateur :** pourcentage
- 3- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** Direction générale des services communs
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur :** premier trimestre de l'année
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** 3.5 % en 2024

6- Responsable de l'indicateur dans le programme : la direction des affaires financières

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1- La série de résultats (réalisations) et d'estimations de l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations		L. F. prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
La différence entre les estimations et les réalisations de la masse salariale	%	5.71	5	4.5	4	3.5

2- Analyse des résultats et estimations de l'indicateur :

Le programme pilotage et appuie à maîtriser la masse des salaires en réduisant l'écart entre les prévisions lors de la préparation du budget et les réalisations pour le décaissement de l'ensemble des salaires, à travers la gouvernance des prévisions en contrôlant attentivement les besoins en fonction des nouveaux mécanismes qui ont été établis à travers la création de l'unité de gestion du budget par objectifs, qui vise à la gouvernance de la gestion de finance publique en fonction du mécanisme de programmation annuelle des dépenses de l'année a-1 et du rapport annuel d'exécution de la tâche a-1, le mécanisme de contrôle modéré...

3- Les principales limites liées à l'indicateur :

C'est un indicateur clair et facile à calculer qui explique clairement la différence entre les estimations et les réalisations de la masse salariale.

Fiche Indicateur de performance : taux de réalisation du plan annuel de formation

Code de l'indicateur : 9.1.2.2

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- L'Objectif auquel se réfère l'indicateur :** Renforcer la gestion des ressources humaines avec une bonne adéquation entre les compétences et les besoins de manière à garantir l'équité et l'égalité des chances.
- 2- Définition de l'indicateur :** L'indicateur porte sur la mesure du pourcentage de réalisation des différentes formations inscrites dans le plan de formation annuel approuvé.
- 3- Nature de l'indicateur :** Indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1- Méthode de calcul de l'indicateur :** (Nombre de formations réalisées au cours de l'année budgétaire et inscrites au plan annuel de formation de la mission / Nombre total de formations programmées dans le cadre du plan annuel de formation) * 100
- 2- Unité d'indicateur :** pourcentage
- 3- La source des données de base pour le calcul de l'indicateur :** la direction des affaires administratives

4- **Date de disponibilité de l'indicateur** : fin de l'année

5- **Valeur cible de l'indicateur** : 95 % en 2024

6- **Responsable de l'indicateur dans le programme** : la direction des affaires administratives

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1- La série de résultats (réalisations) et d'estimations de l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	L. F.	prévisions		
Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalisations	L. F.	2022	2023	2024
Pourcentage de réalisation du plan annuel de formation	%	2021 2022 2023 2024	2021	75	85	95

2- Analyse des résultats et estimations de l'indicateur :

Le programme pilotage et appui vise à améliorer le pourcentage de mise en œuvre du plan annuel de formation de la mission en augmentant les crédits alloués au plan afin que toutes les formations programmées puissent être réalisées. Le programme veillera aussi à la programmation des axes de formation compatibles avec les exigences des différentes structures administratives selon leurs compétences, tout en respectant la gouvernance des procédures administratives de réalisation du plan de formation.

3- Les principales limites liées à l'indicateur :

C'est un indicateur clair et facile à calculer qui explique clairement le pourcentage de réalisation du plan de formation annuel

Fiche Indicateur de performance : L'écart entre les prévisions et les réalisations budgétaires

Code de l'indicateur : 9.1.3.1

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **L'Objectif auquel se réfère l'indicateur** : Assurer la pérennité du budget et la bonne disposition des ressources financières de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui.
- 2- **Définition de l'indicateur** : L'indicateur concerne le calcul de la différence entre les prévisions et les réalisations budgétaires.
- 3- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficacité

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Méthode de calcul de l'indicateur** : Réalisations budgétaires / prévisions budgétaires
- 2- **Unité d'indicateur** : pourcentage

- 3- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : la direction générale des services communs
- 4- **Date de disponibilité de l'indicateur** : premier trimestre de l'année
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : 15 % en 2024
- 6- **Responsable de l'indicateur dans le programme** : la direction générale des services communs

III- Lecture des résultats de l'indicateur

1- La série de résultats (réalisations) et d'estimations de l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations 2020	L. F. 2021	prévisions		
				2022	2023	2024
L'écart entre les prévisions budgétaires et les réalisations	%	29.75	-	25	20	15

2- Analyse des résultats et estimations de l'indicateur :

Les différentes structures administratives de la mission du tourisme s'emploient à réduire l'écart entre les prévisions budgétaires et les réalisations de la mission en fixant précisément les besoins et en veillant au bon emploi et à l'exploitation des différents mécanismes de gouvernance de la gestion de la finance publique.

3- Les principales lacunes liées à l'indicateur :

C'est un indicateur clair et facile à calculer qui explique clairement la différence entre les prévisions et les réalisations budgétaires .

Fiche Indicateur de performance : Coût de fonctionnement par employé

Code de l'indicateur : 9.1.3.2

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **L'Objectif auquel se réfère l'indicateur** : Assurer l'universalité du budget et la bonne disposition des ressources financières de la mission afin d'améliorer l'efficacité du programme pilotage et appui.
- 2- **Définition de l'indicateur** : L'indicateur concerne le calcul du coût de fonctionnement par agent
- 3- **Nature de l'indicateur** : Indicateur d'efficience

II- Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Méthode de calcul de l'indicateur** : budget alloué au fonctionnement / nombre d'employés
- 2- **Unité d'indicateur** : Dinar Tunisien
- 3- **La source des données de base pour le calcul de l'indicateur** : la direction générale des services communs
- 4- **Date de disponibilité de l'indicateur** : premier trimestre de l'année budgétaire
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : 13.5MD % en 2024
- 6- **Responsable de l'indicateur dans le programme** : la direction générale des services communs

III- Lecture des résultats de l'indicateur

- 1- **La série de résultats (réalisations) et d'estimations de l'indicateur**

Indicateur de mesure de la performance	Unité	Réalizations 2020	L. F. 2021	prévisions		
				2022	2023	2024
Coût de fonctionnement par employé	MD	7.5	-	10	12	13.5

- 2- **Analyse des résultats et estimations de l'indicateur** :

Le programme pilotage et appui veillera au cours des trois prochaines années à augmenter le coût de fonctionnement par employé, étant donné que le pourcentage d'encadrement au niveau de la mission est élevé (plus de 60 % cadres supérieurs), et ce pourcentage affecte directement sur le fonctionnement les dépenses liées à l'attribution des fonctions comme le carburant.

Par ailleurs, et en l'absence du recrutement depuis plus de quatre ans, on veillera à augmenter le budget alloué à la formation, comme cela a été précédemment indiqué, afin que le processus de réemploi des agents soit effectif.

- 3- **Les principales limites liées à l'indicateur** :

Cet indicateur ne reflète pas le coût réel de chaque agent, étant donné qu'il y a des dépenses dédiées pour des agents et non par d'autres (par exemple, les dépenses d'achat des vêtements de travail, les dépenses de carburant pour les cadres ayant des fonctions et les dépenses de missions à l'étranger ...)

Fiches Opérateurs Publics du Programme Tourisme et Artisanat

Fiche N°1 : Office National du Tourisme Tunisien

Présentation :

- 1) Activité principale: Appliquer la politique de l'Etat dans le secteur touristique.
- 2) Classification de l'entreprise: Entreprise publique à caractère non administratif
- 3) Référence de création: Article 32 de la loi N°66/1970 du 31 décembre 1971.
- 4) Référence administrative et financière: Décret N°977/1976 en date du 11 Novembre 1976 en date du 11 novembre 1976 fixant les attributions et

les modalités de fonctionnement de l'Office National du Tourisme Tunisien tel que modifié et complété par le décret n°83-930 du 13 octobre 1983 et le décret 86-89 du 08 janvier 1986

5) **Date de signature du dernier contrat objectif entre le ministère du Tourisme et l'ONTT** : 30 Avril 2019.

1. **Cadre de performance** :

Stratégie : la stratégie de l'ONTT se base sur les axes suivants :

- La promotion du secteur du tourisme
- Organisation et contrôle de l'activité touristique
- La promotion de la destination touristique.

2. **Rôle de l'ONTT dans la réalisation des objectifs** :

L'ONTT participe directement dans la réalisation des objectifs.

3. **Priorités et objectifs** :

Dans le cadre de la promotion :

Promouvoir la destination touristique Tunisienne à travers la diversification des marchés émetteurs des flux touristiques et la consolidation des marchés traditionnels et la pénétration aux nouveaux marchés touristiques à forte valeur ajoutée.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité :

La promotion de la qualité des produits touristiques et de services et la diversification des produits afin de cibler les touristes ayant un fort pouvoir d'achat et tirer vers le haut l'image de la Tunisie en tant que destination touristique.

Dans le cadre de l'investissement :

Diversifier l'offre et les types d'hébergements disponibles capables de consolider le tourisme balnéaire et limiter la saisonnalité du produit touristique balnéaire.

4. Indicateurs de performance et activités principales :

Indicateur des intentions à l'investissement :

Le nombre des intentions à l'investissement a dépassé les prévisions en 2020 et a enregistré 104,5%.

Indicateur : Nombre es projets d'investissement approuvés : 295 projets ont été approuvés au cour de l'année 2020 ce qui représente 73% des prévisions au titre de la même année ceci s'explique par les difficultés financières et structurelles confrontées par la secteur touristique et dues aux répercussions de la propagation de la pandémie COVI-19 qui ont freiné directement le rythme des investissements.

Indicateur : avantages financiers accordés à l'investissement touristique notamment les produits touristiques innovants.

L'Office National du Tourisme Tunisien a accordé des avantages financiers au titre de l'année 2020, aux alentours de 2.6 M.D ce qui représente 37% des prévisions soit 7 M.D ceci s'explique par les facteurs suivants :

- La faiblesse des investissements dans le secteur touristiques suite aux difficultés financières confrontées.
- Plusieurs études de projets ne répondent pas aux critères tel que mentionnés dans les cahiers de charges relatifs aux produits touristiques innovants.
- La non-application effective du soutien technique et financier devant être consacré aux entreprises touristiques passant par des difficultés financières circonstancielles.

Indicateur : Nombre des visites d'inspection

Le nombre des opérations d'inspection a enregistré une baisse de 50,28% en comparaison avec les prévisions au cour de l'année 2020 et ce, suite aux circonstances liées à la propagation du COVID-19 ayant freiné l'activité des inspections dans les unités touristiques et la non application du programme prévu.

Indicateur : Nombre des Tunisiens résidents dans les hôtels

Le nombre des Tunisiens résidents dans les hôtels au cours de l'année 2020 a atteint 1.3 M ce qui représente 52% du total des nuitées.

Indicateur : Durée de séjour du Tunisien aux hôtels.

La durée de séjour du Tunisien à l'Hôtel en 2020 n'a pas réussi à atteindre que 57% de la durée prévue, ceci revient aux circonstances sanitaires se rapportant à la période et en relation avec la propagation du COVI-19.

Indicateur : La part des touristes des pays limitrophes résidents dans les hôtels.

Les réalisations au niveau de cet indicateurs représentent 89% des prévisions, ce résultat s'explique par la fermeture des frontières Libyennes et Algériennes suite aux mesures préventives en relation avec la propagation de la COVID-19.

Par ailleurs, le tourisme limitrophe a contribué aux résultats suivants :

- ✓ 11,5% des nuitées globales
- ✓ 12% du nombre des arrivées.
- ✓ 47,5% des flux frontaliers.

Indicateur : Durée de séjour du touriste des marchés limitrophes résident dans des hôtels :

La durée du séjour du touriste des marchés limitrophes n'a pas dépassé 2,9 nuitées en 2020 enregistrant 58% et ce, en relation avec les répercussions de la pandémie.

Indicateur : Nombre des arrivées émanant des marchés traditionnels

Au titre de cet indicateur, seulement 19,75% des prévisions ont été atteints Par ailleurs seulement 261,527 Français, 11,617 Britanniques, 29,023 Allemands et 26,890 Italiens ont visité la Tunisie lors de l'année 2020.

Indicateur : Evolution des arrivées de séjours des marchés traditionnels

La durée du séjour des touristes émanant des marchés traditionnels a atteint 6,2 nuitées ce qui représente 103% des prévisions estimées à 6 nuitées. La stabilité de cet indicateur est importante suite à la confiance ressentie par le touriste en

fréquentant les établissements touristiques Tunisiennes en relation avec l'application du protocole sanitaire

Autres mesures :

- Aide de l'Etat des promoteurs dans les projets innovants
- Consolider l'office par les ressources humaines

Office National de l'Artisanat

I- Définition

1.Activité principale:

- Promouvoir les ressources humaines travaillant dans le secteur
- Développer les investissements, accélérer le rythme de création des emplois dans le secteur et mettre à niveau les établissements artisanaux
- Promouvoir la recherche et l'innovation

- Développer le produit et promouvoir le marketing
- Mettre en place des systèmes de qualité dans le secteur et effectuer un contrôle technique au niveau des circuits de production et de promotion
- Améliorer le système d'information et de communication dans le secteur
- Réaliser des études techniques, économiques et sociales qui contribuent à la promotion du secteur

2- classement de l'entreprise : établissement public à caractère non administratif

3- Référence de création : la loi 59-133 du 14 octobre 1959

4- Date de la signature du dernier contrat programme ou objectifs entre le ministère et l'entreprise : 30 avril 2019

II- Le cadre de la performance

1.Stratégie générale :

La stratégie de la promotion de l'artisanat vise principalement à moderniser l'industrie artisanale, constituée d'un groupe économique et social harmonieux, porteuse d'une identité enracinée dans les valeurs et les traditions et orientée vers la qualité et l'innovation.

L'objectif général mentionné ci-dessus est divisé en sous-objectifs, dont les plus importants sont:

- Valoriser les produits et leurs spécificités,
- Réhabiliter les travailleurs dans le secteur, recycler et renouveler les ressources humaines,
- Améliorer le positionnement des produits artisanaux sur le marché,
- Moderniser le secteur en développant les outils d'intégration dans son environnement économique, social et culturel au niveau national et régional,

Le programme national de promotion de l'artisanat pour la prochaine période est principalement basé sur le renforcement des structures d'encadrement, de soutien et d'appui au secteur privé, le développement des établissements artisanaux actifs, l'amélioration de la qualité des produits et des services

rendus par les travailleurs dans le secteur, l'amélioration de la contribution du secteur aux exportations et à la création de l'emploi.

2- Réalisation des objectifs du programme: la contribution de l'Office National de l'Artisanat à la réalisation des objectifs du programme est une contribution directe.

3-Les principales priorités et objectifs sont:

- Développer la compétitivité du secteur de l'artisanat,
- Promouvoir les investissements
- Développer des outils de commercialisation
- Promotion de la qualité
- Mise à niveau des entreprises
- Amélioration de la contribution du secteur aux exportations et à la création d'emplois

4- Indicateurs de performance et principales activités:

Le secteur de l'artisanat a connu au cours de l'année 2020 par la poursuite de la réalisation des projets relatifs au développement des principaux axes d'appui au secteur qui sont principalement concentrés sur:

- L'appui au financement pour créer des nouveaux emplois,
- La structuration du système de développement des ressources humaines dans le secteur afin de fournir une main-d'œuvre qualifiée,
- L'appui à l'innovation et l'amélioration de la qualité des produits,

❖ **Indicateur 1.1.2 Intentions d'investissement**

Au cours de l'année 2020, 236 intentions d'investissement ont été enregistrées à une valeur estimée de 7,7 millions de dinars pour la création d'environ 982 emplois, contre 278 intentions en 2019 à une valeur de 8 millions de dinars pour générer environ 952 emplois, soit une décroissance globale de l'ordre de :

- 15% en termes de nombre des projets
- 9% en termes de valeur d'investissement
- 5,5% en termes de nombre d'emplois

Même si le premier objectif doit être de convertir ces intentions d'investissement surtout les plus importantes d'entre-elles en de vraies phases d'investissement, les intentions d'investissement s'avèrent un important indicateur quant à la vitalité économique du secteur. Cet indicateur permet entre autres d'apprécier les retombées des campagnes de sensibilisation pour l'investissement dans le secteur destiné aux diplômés du supérieur, aux centres de formation professionnelle, aux professionnels voulant s'installer à leur propre compte et aux investisseurs intéressés par le secteur. Il est à noter que ces campagnes visent également la communication des incitations spécifiques au secteur.

❖ **Indicateur 2.1.2 : Nombre des entreprises répertoriées**

Le nombre d'entreprises artisanales enregistrées aux registres des délégations régionales a atteint le nombre de 49 au cours de l'année 2020 contre 73 en 2019 c'est-à-dire à un taux de décroissance de 33 % pour atteindre 2100 comme effectif total cumulé d'entreprises répertoriées.

Le gouvernorat de Sfax représente le pourcentage le plus élevé pour 14,3% du cumul des entreprises enregistrées en 2020 alors que le gouvernorat de Siliana représente le taux le plus bas ne dépassant pas 0,1%.

L'ONA et ses délégations régionales sont chargés de la tenue d'un répertoire pour les artisans, les entreprises et les groupements.

Selon la loi, l'immatriculation est obligatoire : les artisans, entreprises de métiers et groupements doivent informer les délégations régionales de l'ONA de l'exercice et de la cessation définitive de l'activité. En cas d'ouverture d'une succursale ou de transfert d'activité, les services de l'ONA doivent être également informés.

En pratique, cette immatriculation n'est pas systématique. Les entreprises à caractère artisanal vont en premier lieu s'inscrire aux services des impôts ou au guichet unique, pour obtenir un identifiant fiscal. La production d'un certificat étant suffisante pour être classé dans une activité artisanale, l'enregistrement à l'ONA n'est réalisé que par une partie d'entre elles, sauf dans les

activités où le contrôle qualité (l'estampillage en l'occurrence) est obligatoire, ce qui légitime en quelque sorte la modestie des résultats en termes d'effectif cumulé bien que très proches des estimations annoncées au titre de la même année. Ce répertoire est régulièrement entretenu et alimenté. Il représente une source importante sur les entreprises, leurs activités, le lieu de leur installation leur genre et leur âge.

Seulement qu'il s'agisse d'inscriptions cumulées, l'ambition est de procéder à une valorisation de ce répertoire par une opération de mise à niveau qui nécessite un investissement important en temps et en argent.

Force est de souligner également qu'une grande majorité des nouvelles recrues intégrées dans le secteur s'oriente vers une activité professionnelle en tant que personne physique, comme le permet l'article 4 de la loi 15- 2005 relative à l'organisation du secteur de l'artisanat, à travers l'inscription dans les registres spécifiques aux artisans et non dans celui relatif aux entreprises ce qui justifie encore une fois sous une autre optique la modestie des résultats. Il est à noter que ce choix est principalement guidé par :

- Le mécanisme fiscal alléchant qu'offre le régime forfaitaire amenant ainsi les nouvelles recrues dans le secteur à opter pour l'inscription aux registres des artisans et non au répertoire des entreprises
- La non-disponibilité d'avantages financiers, fiscaux ou de services additionnels au profit des nouvelles recrues dans le secteur par rapport aux autres secteurs économiques tels que l'industrie et les services
- Les moyens logistiques et humains limités de l'office national de l'artisanat, plus précisément au niveau régional, ne permettent pas la mise en œuvre de programmes d'encadrement visant à structurer et organiser l'activité professionnelle des travailleurs dans le secteur de la manière requise

On remarquera enfin, que l'office a commencé à réaliser un programme de révision et d'actualisation du répertoire des entreprises afin de finaliser la mise en place d'un système d'information spécifique au secteur notamment par l'élaboration de nomenclatures spécifiques aux activités de l'artisanat via la codification et la classification des activités et des produits dans les nomenclatures centrales en vue de rendre le secteur visible dans les statistiques nationales.

❖ **Indicateur 3.1.2: Évolution du financement en FDR (crédits de fonds de roulement)**

Au cours de l'année 2020, 1782 crédits en fonds de roulement furent octroyés aux artisans pour une valeur totale de 5,8 millions de dinars générant ainsi 2840 emplois contre 3301 crédits en 2019 d'une valeur de 10,4 millions ayant engendré 4204 emplois, soit une baisse enregistrée de l'ordre de :

- 46% en termes de nombre de crédits
- 44% en termes de valeur
- 32,4% en termes d'emplois créés

Cette baisse globale trouve toute sa justification en ce que le secteur de l'artisanat comme tant d'autres a été durement impacté par la pandémie du Coronavirus COVID19

❖ **Indicateur 1.2.2 : Nombre des références techniques élaborées**

L'année 2020 a été marquée par la crise du Covid-19 et l'on n'a pu enregistrer de références techniques au vu de des mesures de confinement.

On notera par ailleurs que dans le cadre de la mise en place d'un label national pour l'artisanat comme marque de garantie officielle attestant que le produit se conforme à un ensemble de caractéristiques fixées par un règlement d'usage garantissant un niveau de qualité, l'ONA a déjà entamé la certification des tapis dans toutes leurs diversités et jeté les premières bases réglementaires concernant ce projet, notamment les critères d'attribution et d'apposition du Label

❖ **Indicateur 2.2.2 : Volume de la production estampillée**

- La production estampillée des tapis et tissages a atteint les 31164m² (surface reconvertie en m²) au cours de l'année 2020 contre 52000 m² en 2019, soit une baisse de 60%. Cette baisse serait justifiée essentiellement par l'impact du COVID-19 sur l'activité du secteur en général. En termes de production, le gouvernorat de Kairouan a enregistré le taux le plus élevé d'environ 34,1% suivi des gouvernorats de Gabès et Mahdia avec des taux respectifs de 27,3% et 12,1%.

- La production estampillée de la chéchia a atteint environ 91060 pièces pour un nombre de pièces estimé pour la même année de 60 milles et de 55 milles pièces estampillées effectivement en 2019 soit une hausse réelle de 9% par rapport à l'année précédente et une réalisation de 151% par rapport aux prévisions (Tableau indicateur 2.2.2). On notera que ce regain malgré un temps de crise, incombe à une amélioration de la situation en Libye, qui demeure le principal point de passage de la chéchia vers les pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Niger et le Nigéria.
- 1831 pièces en cuivre ont été estampillées en 2020 contre 3 milles en 2019 soit une baisse effective de 38% environ par rapport à l'année précédente et une réalisation de près de 45% de l'objectif annoncé. Ce recul incombe non seulement aux conséquences de la pandémie qui a freiné l'appareil de production mais également aux difficultés d'approvisionnement en matières premières et de leur tendance haussière

❖ **Indicateur 3.2.2 : Volume des exportations contrôlées**

La valeur des exportations contrôlées par les services de l'ONA a atteint .85 MD au cours de l'année 2020 contre 80 MD en 2019, soit une baisse de l'ordre de 6% et une réalisation de 89% par rapport à l'objectif annoncé au titre de 2020 (Tableau indicateur 3.2.2). Par ailleurs, le gouvernorat de Sfax a représenté la plus grande proportion en terme de valeur des exportations réalisant à lui-seul 20,9 MD soit environ 27% du total des exportations contrôlées, suivi du gouvernorat de Nabeul par 20%. En outre la valeur des exportations indirectes a atteint 100 MD au cours de l'année 2020 contre 764 MD en 2019, soit une baisse de 86,9%, un déclin global se justifiant par les mesures de confinement et de la fermeture des frontières aériennes lors de la pandémie Covid-19